**Zeitschrift:** Annuaire de l'instruction publique en Suisse

**Band:** 18 (1927)

**Rubrik:** Chronique des cantons romands

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 30.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# Chronique des cantons romands.

### Berne.

En juin et novembre de 1926, des élections eurent lieu dans tout le canton pour le renouvellement du Grand Conseil et des autorités de district. Dans un des districts du Jura, celui de Porrentruy, la lutte fut très vive. Radicaux et conservateurs-catholiques sonnèrent le rappel de leurs troupes. Les socialistes prêtèrent aide aux premiers ; un bon nombre de protestants allemands marchèrent sous la bannière des seconds. Des professeurs de l'Ecole cantonale, très dignes dans leur propagande électorale, soutinrent le parti radical. Le parti démocratique-catholique ne l'entendit pas de cette oreille et quelques-uns de leurs chefs portèrent plainte au Conseil exécutif contre l'attitude de ces ardents défenseurs du parti radical. Le Conseil exécutif chargea la Direction de l'Instruction publique de faire une enquête.

Invités à s'expliquer, les maîtres en cause ont invoqué avec raison leur liberté d'exercer les droits de citoyen et ont fait état des sentiments manifestés par le parti catholique-démocratique du Jura et sa presse envers l'école publique, sentiments qui, selon eux, exigent des citoyens radicaux une attitude énergique en faveur de l'école publique non confessionnelle.

Priée par la Direction de l'Instruction publique de dire si l'activité politique des maîtres attaqués avait porté préjudice à l'enseignement, la commission de l'Ecole cantonale demanda un rapport au recteur de l'établissement, qui s'est exprimé comme suit :

« Soit pendant la période électorale de juin, soit pendant celle de novembre, aucun des maîtres visés n'a manqué une seule de ses leçons ou même n'est arrivé en retard; en outre, le travail des élèves en classe n'a été influencé en aucune manière; les leçons se sont données aussi régulièrement et avec autant de zèle et d'entrain qu'à n'importe quelle autre époque.

» C'est pourquoi je n'hésite pas à déclarer que l'activité politique

des maîtres cités dans la plainte n'a porté aucun préjudice à l'enseignement. J'irai même plus loin et je profiterai de l'occasion qui m'est offerte pour dire qu'à mon appréciation les cinq maîtres visés, au service de l'école depuis huit, douze ou quinze ans, ont toujours fait preuve de solides qualités pédagogiques doublées d'un attachement à leur profession grâce auquel ils s'acquittent de leur tâche d'une manière tout à fait consciencieuse et féconde en résultats heureux. »

Vu les résultats de l'enquête, la Direction de l'Instruction s'arrêta, entre autres considérations, à celles qui suivent : « Pour ce qui concerne tout d'abord la guestion de principe de l'activité politique du corps enseignant et de ses effets sur l'école, il y a lieu de considérer que, comme tout autre citoyen, l'instituteur a le droit de s'occuper de politique hors de sa classe, selon ses convictions. Il sera néanmoins bien inspiré, à ce sujet, de ne point oublier la situation de confiance particulière qu'il occupe en tant que maître par rapport aux parents de ses élèves. Comme l'expérience l'apprend, une intervention extrême et passionnée dans les compétitions politiques peut lui faire perdre, chez les parents qui pensent autrement que lui, une partie de cette confiance et de cette sympathie qui facilite au pédagogue sa tâche difficile. Il apparaît dès lors désirable à la Direction de l'Instruction publique et aux autorités scolaires en général que, dans l'intérêt de l'école, le maître ne participe pas aux luttes politiques d'une facon violente et propre à blesser les citoyens de conceptions différentes. Aussi la Direction de l'Instruction publique ne peut-elle que recommander au corps enseignant d'observer dans ce domaine une juste modération. Mais, ce faisant, elle ne saurait porter atteinte au droit légitime des maîtres d'user de leur liberté politique hors de l'école, quand ils remplissent leur devoir envers celle-ci. »

Il va sans dire que nous ne cherchons pas, en publiant les considérations qui précèdent, à rouvrir une polémique au sujet de la campagne électorale de 1922, mais nous estimons qu'il est utile au corps enseignant bernois de savoir ce que pense la Direction de l'Instruction publique sur l'attitude que doivent observer les instituteurs en période électorale. Dans notre canton, plusieurs membres du corps enseignant sont députés au Grand Conseil ou au Conseil national. Jamais personne ne leur en a fait un reproche. A un moment donné, il faut pourtant que le candidat se jette résolument dans la lice. Reçoit-il des coups, pourquoi n'en rendrait-il pas? Non pas qu'il puisse utiliser des mots déplacés pour le triomphe de ses idées et le succès de sa candidature, car n'est-il pas un éducateur de la jeunesse ? mais on ne peut lui contester le droit de se défendre avec des armes loyales. Aussi

bien, dans les conseils de la nation il peut travailler avec succès à la cause de l'école, car il la connaît, car il l'aime. Qu'on lui en veuille parfois, c'est chose possible, mais il y a longtemps que le corps enseignant a pris comme devise cette parole profonde de Marc-Aurèle : « C'est chose noble, quand on a fait le bien, d'entendre dire du mal de soi. »

\* \* \*

Il y a trois ans environ, une Commission a élaboré un plan d'études provisoire pour les écoles primaires françaises sur lequel devait s'appuyer le corps enseignant. S'inspirant des idées actuelles en éducation, tenant compte des expériences faites dans différents cantons, voire dans maintes nations, désirant donner plus d'initiative, plus de liberté à l'instituteur, la Commission a donc mis sous toit un plan dont la plupart des membres du corps enseignant disent grand bien. Et d'autres, le petit nombre, le combattent à tous les points de vue. Les uns y voient une rénovation dans l'art d'enseigner et surtout dans celui d'intéresser les enfants, de les amener à travailler par eux-mêmes, d'éveiller en eux des tendances qui leur permettront d'apprendre mieux et sans contrainte. Les autres, en revanche, contestent la nécessité des voies nouvelles qui leur ont été ouvertes et pensent qu'il n'est pas nécessaire d'introduire tant de changements dans les procédés d'enseignement et l'ordonnance des matières. Aussi ont-ils proposé d'apporter de profondes modifications au nouveau plan. Sans méconnaître le bien-fondé de quelques-unes de leurs observations, n'ont-ils pas oublié qu'une idée générale a dominé le travail de la Commission : à savoir de laisser plus de liberté au maître dans le choix des matières à enseigner ? Ne savent-ils pas que le principe de l'école active est le principe de tout progrès par excellence, principe que Comenius d'abord. Pestalozzi ensuite appliquaient avec tant de succès dans leur enseignement? Ignorent-ils qu'à des besoins nouveaux, il faut un enseignement plus solide, plus substantiel? Il ne s'agit pas seulement de meubler le cerveau de l'enfant, mais surtout de le développer, de forger peu à peu ses fonctions intellectuelles qui feront de lui un être pensant, sachant et voulant, comme aussi d'éveiller son âme aux beautés de la nature, à la noblesse du travail personnel, à la douceur de l'effort, à la joie qu'il y a de vaincre par soi-même une difficulté, de se rapprocher de son Créateur qui sourit à sa créature, parce qu'elle a fait un pas de plus dans l'ascension du bien, de la vérité.

Que si par le nouveau plan d'études le corps enseignant pouvait amener l'enfant à devenir un ami de la nature, quelle source de richesses et de joies ce dernier trouverait pour embellir sa vie! Combien aussi la sincérité, cette vertu qui se perd de plus en plus, en recevrait force nouvelle et combien il y aurait plus de confiance entre l'élève et son maître, partant plus de progrès en classe. « Il y a parmi nous des êtres qui sont réduits à une sorte d'automatisme social, dit Gaston Rageot : ils font ce qui se fait, disent ce qui se dit et ne pensent même pas ce qui se pense. Ils sont un groupe, une équipe, une bande, un syndicat. Les malheureux sont au-dessous même de l'artifice : ils sont sincères, si j'ose dire, négativement, comme l'ombre d'un objet, comme le reflet d'une lumière. » L'âge où le danger de l'insincérité est le plus menaçant, n'est-ce pas la jeunesse ?

Comme toutes les vertus supérieures, la sincérité s'apprend, se gagne, dit l'auteur déjà cité. Elle est le prix d'une bonne éducation d'abord, d'une bonne volonté ensuite... Il n'y a donc point pour les parents d'aujourd'hui de problème plus pressant et plus délicat que de protéger leurs enfants contre cette tendance de plus en plus forte qui nous pousse tous à nous trahir nous-mêmes et à nous perdre dans la société comme une paillette d'or dans le sable... Mon esprit n'est pas grand, peut-être, mais je veux penser avec mon esprit et sentir avec mon cœur.

Il va sans dire que dans le nouveau plan d'études, il y a une idée directrice, et que saper ici, ajouter là, élaguer de prétendues branches gourmandes, tout cela contribuerait à compromettre le travail de la Commission. Et les matières établies pour chaque discipline ne l'ont pas été par une seule personne, mais par tous les membres de la Commission qui ont lu le travail préparatoire élaboré par un des leurs, l'ont discuté, y ont ajouté rarement, l'ont modifié souvent, sans toutefois porter atteinte à l'armature, s'il est permis de s'exprimer ainsi. D'ailleurs pour suivre avec fruit le développement d'une branche d'études année après année, il n'y a qu'à lire les commentaires qui l'accompagnent, et les appréhensions tombent, les yeux s'ouvrent. Mais encore faut-il les lire!

Heureuse de la bienveillance que le corps enseignant a témoigné au nouveau plan d'étude, intéressée par les critiques objectives de co lègues que les questions scolaires passionnent toujours plus, persuadée que son travail est bon, la Commission s'efforcera, non de faire plaisir à chacun, mais d'améliorer son œuvre, qui deviendra ainsi définitive, car elle tend à ce but : celui de rendre les enfants mieux instruits et surtout, oui surtout, meilleurs.

\* \* \*

Le rapport sur la gestion de la Direction de l'Instruction publique pour 1926 vient de paraître. Comme d'habitude, il y a bien à glaner dans ce travail, tout froid, tout sec qu'il est. Nous constatons, entre autres choses, que les classes primaires étaient au 30 avril au nombre de 2776, occupées par 25 492 élèves: 48 143 garçons et 47 349 filles. En avril de 1914, il y en avait 112 424 et, malgré cette diminution d'élèves, les classes allemandes sont de 2281 et les classes françaises de 490, en augmentation de 118 sur l'année où la guerre éclata.

L'enseignement des travaux manuels n'est pas en progrès. Dans le Jura, Villeret, Corgémont, St-Imier, Montagne du Droit de Sonvilier et Tramelan-dessous le donnent. L'Etat s'y est intéressé par une subvention de 27 886 fr. Pourtant, les travaux manuels font partie, à titre obligatoire, du programme de l'Ecole normale des instituteurs à Porrentruy, et à titre facultatif, croyons-nous, de celle de Berne. Ce qui tempère l'enthousiasme des instituteurs, c'est, d'une part, les faibles subsides qu'ils reçoivent pour assister à des cours de perfectionnement et, d'autre part, les cours d'école active qui se donnent chaque année dans la Suisse française et la Suisse allemande. Mais, ici encore, les finances du canton ne permettent pas de venir en aide à tous les membres du corps enseignant qui auraient grande envie d'y participer. En revanche, les cours de gymnastique ont abondance de candidats, car, pour cela, l'argent ne fait jamais défaut.

Les dépenses pour les Ecoles ménagères se sont élevées à 190 626 fr. 26, la subvention fédérale de 163 527 fr. non comprise, l'importance de l'enseignement ménager est toujours plus appréciée dans bon nombre de nos localités jurassiennes et j'en sais qui, après l'avoir combattu, sont heureuses de l'avoir introduit. Les jeunes filles y arrivent nombreuses et travaillent avec zèle, les expositions de fin d'année scolaire sont visitées par des centaines de personnes qui ne peuvent en dire assez de bien. Cette institution ne serait-elle pas le remède le plus efficace pour raffermir les liens de la famille? Que de chicanes s'élèvent souvent au foyer domestique par suite de l'ignorance complète de la femme dans l'art culinaire!

Il convient de dire aussi que l'école cantonale de Porrentruy compte 15 classes, avec un total de 207 élèves, soit une moyenne de 13 élèves par classe, que le gymnase et le progymnase de Berne en ont 1213 pour 58 classes, ceux de Berthoud, 326 pour 15 classes et ceux de Bienne 653 pour 28 classes ; que l'école secondaire des filles de Berne a 1815 élèves pour 65 classes, celle de Bienne, 598 élèves pour 26 classes et celle de St-Imier, filles et garçons, 281 élèves pour 16 classes.

Les cours de l'Université ont été suivis en été par 1521 étudiants et, en hiver, par 1627, dont 1142 Suisses. Le nombre des étudiantes

immatriculées fut de 131 pour le semestre d'été et de 135 pour celui d'hiver. Il nous fait plaisir de dire que l'Université suit une marche prospère, grâce au travail infatigable des professeurs et aux sacrifices de l'Etat.

Au sujet de l'institut de minéralogie-pétrographie, le rapport de la Direction de l'Instruction publique renferme quelques lignes très intéressantes. Les voici :

« D'heureuses conjonctures ont favorisé et favoriseront encore la poursuite des travaux d'exploration de nos Alpes bernoises, entrepris depuis longtemps déjà, en ce sens que les Forces motrices de l'Oberhasli ont commencé leurs grands ouvrages dans la région granitique du Grimsel. Les travaux sont même déjà très avancés. Cette occasion rare permettra au pétrographe et au minéralogue de trouver de nouvelles explications si complètes et d'une clarté telle que la nature ne saurait jamais les fournir, et l'institut acquerra de ce fait un matériel d'étude nouveau et précieux qu'il n'aurait jamais obtenu sans cela. Le directeur de l'institut et l'assistant ont employé la plus grande partie de leurs vacances d'été à étudier soigneusement le terrain de construction, entre le Grimsel et Guttannen, et à fournir des préavis dans certaines questions de détail importantes. Nous saisissons cette occasion pour remercier la Direction des Forces motrices de l'Oberhasli de la large compréhension dont elle a fait preuve à l'égard des recherches scientifiques. La technique aussi bien que la science tireront certainement le plus grand profit de cette collaboration.

» Jusqu'à maintenant les recherches scientifiques de l'institut ont toujours été fortement entravées par l'impossibilité de faire l'analyse chimique de minéraux et de roches. Cette difficulté a été levée au cours de l'exercice, le conseil exécutif ayant autorisé l'institut à créer un poste d'assistant pour la chimie, auquel fut nommé M. F. de Quervain, avec entrée en fonctions pour le semestre d'hiver 1926-27. Le nouveau laboratoire a déjà exécuté de précieux travaux scientifiques. Le directeur et les étudiants de l'institut savent gré au gouvernement de les avoir mis à même de suivre, eux aussi, les progrès de la minéralogie et de la pétrographie. »

La commission pour les monuments historiques qui, pour le Jura, est représentée par M. Lucien Lièvre-Dumont, inspecteur des Ecoles secondaires, travaille avec succès à la conservation de nos monuments historiques. La Sentinelle des Rangiers et la Poste de la ville de Porrentruy ont été inscrits à l'inventaire des monuments historiques protégés par l'Etat. Nous aimons à croire que la Réfouss n'a pas été oubliée.

Quelques églises ont été restaurées ou ont subi des transfor-

mations heureuses. Nous nommons celles de St-Imier, restauration complète de la Collégiale ; de Porrentruy, restauration des fresques de la chapelle St-Michel à l'église St-Pierre ; de Cholières, près de Moutier, agrandissement de l'église ; de St-Ursanne, examen de l'état de la Collégiale et mesures de sûreté. « Il y a également lieu de mentionner les efforts faits en vue de remettre, autant que possible, dans un état convenable l'intérieur de l'église du couvent de Bellelay.

La Commission s'occupe en outre des mesures à prendre pour la conservation des ruines du château de Renjoux.

Les dépenses de l'Etat pour la conservation des monuments historiques se montèrent à 5700 fr.

Sur le crédit des beaux-arts, savez-vous ce que la Direction de l'Instruction publique a prélevé ? Seulement 20 000 fr. pour le théâtre de la ville de Berne et 2500 fr. pour « l'Orchesterverein ». Mais pourquoi nos artistes peintres ne sont-ils pas plus et mieux soutenus ? En 1926, il a été acheté deux peintures à l'huile, dont l'une « Bellelay », par Ed. Moss, et l'autre : « Lac de Bienne avec île », par Traugott Senn. Ces deux tableaux ont coûté 1550 fr. Loin de nous l'idée de vouloir critiquer la Direction de l'Instruction publique, mais nous lui demandons instamment de ne pas oublier nos peintres bernois qui se consacrent tout entiers à leur art et ont un train de maison très, très modeste.

Nous savons bien que Berne est la ville fédérale et que noblesse oblige. Elle doit à sa situation d'offrir des plaisirs spirituels nombreux et variés aux étrangers qui la visitent et aux diplomates qui l'habitent, mais ce n'est pas une raison de leur sacrifier beaucoup et d'oublier ceux qui peinent pour un idéal. A notre époque de matérialisme à outrance, où l'homme vaut par les billets de mille qu'il possède, il est nécessaire de ne pas oublier ceux qui cultivent l'art pour l'art, ne veulent rien y sacrifier, alors même que la gêne frappe à la porte du logis.

Mais nous aurions mauvaise grâce de broyer du noir, car le canton est généreux envers ses écoles. Il a dépensé pour elles une somme d'environ dix-sept millions. Le peuple ne marchande pas ses sacrifices toutes les fois qu'il s'agit de la jeunesse. Nous lui disons merci d'un cœur sincère et reconnaissant.

MARCEL MARCHAND.

# Fribourg.

Que grande eût été la surprise du chroniqueur de l'an dernier, si l'on avait annoncé que les quelques pages qu'il consacra, en l'Annuaire 1926, à l'école fribourgeoise et à son habile et persévérant pilote pendant quarante années, seraient les dernières qui passeraient sous les yeux de M. le Conseiller d'Etat Python! Ecrites pour commémorer un heureux anniversaire, celui de l'élection du vénéré magistrat au gouvernement de Fribourg, cette chronique a été communiquée à celui que nous pleurons, le soir du 4 janvier 1927, c'est-à-dire la veille du jour où il fut saisi par le violent accès de fièvre grippale qui devait avoir raison de sa vaillante résistance et de sa robuste constitution.

Nous ne rappellerons point, dès lors, les phases diverses de sa féconde existence, notre relation précédente ayant donné un aperçu circonstancié de l'activité de M. Python dans le domaine scolaire de notre canton et des mérites qu'il s'est acquis en ce seul chapitre d'une vie bien remplie. Mais, quoique cette chronique ait pris, par la force des circonstances, un caractère quasi nécrologique, il nous est doux de penser que le cher disparu y aura trouvé, — si modeste qu'il fût toujours, — comme une expression, faible à la vérité, de la gratitude d'un peuple à l'égard de son chef incontesté et du souvenir fidèle que lui gardent les divers corps voués, en pays de Fribourg, à la formation de la jeunesse.

Nombreux sont les articles de presse politique et de revues spéciales qui ont souligné la haute valeur de l'homme d'Etat que notre école et notre canton ont perdu. Voici que va voir le jour une importante biographie due à la plume d'un ami, en attendant les études plus approfondies qui seront faites sur les multiples aspects de cette active existence. Par avance, une œuvre monumentale, le Dictionnaire historique et biographique qui se publie à Neuchâtel, lui a consacré, sous l'article « Fribourg », cette sobre et juste mention qui fixera à jamais son souvenir :

« Nous ne saurions taire ici le rôle historique de l'homme d'Etat qui a dirigé la politique fribourgeoise pendant plus de 25 ans. En effet, depuis 1886, date de son entrée au Conseil d'Etat jusqu'en 1911, année de son jubilé gouvernemental, Georges Python a exercé le pouvoir avec une autorité presque sans limites qu'il tirait de son extrême popularité. Cette sorte de dictature inspirée par un sincère amour de la démocratie, a permis à Georges Python de réaliser la plupart des œuvres dont s'honore le régime fribourgeois actuel. Dans le domaine des chemins de fer par exemple,

G. Python fut le digne continuateur de la politique de Weck-Reynold et son influence se fit sentir également aux Chambres fédérales où il poursuivait méthodiquement, avec le concours des Vaudois, des Neuchâtelois, des Genevois et des Valaisans, l'entente des cantons romands dans la grande question du percement du Simplon. Mais le principal mérite que ses contemporains reconnaissent à M. Python, c'est d'avoir fondé en 1899 l'Université de Fribourg dont le succès s'affirme de plus en plus comme un centre intellectuel international. »

A ce jugement qui emprunte quelque chose de définitif à l'autorité d'une œuvre de l'envergure du Dictionnaire historique et qui, en sa netteté, prend un relief de médaille, qu'il nous soit permis de rapprocher celui que, dans une circonstance mémorable, M. le Conseiller Perrier a porté sur la carrière de son prédécesseur. Le 24 mai, en effet, devant un auditoire convoqué par la « Société des Amis de l'Université » et formé des représentants des pouvoirs publics, des maîtres et des élèves des grandes écoles, du clergé particulièrement nombreux, ainsi que de tout ce que Fribourg et le canton comptent de personnalités marquantes, il a prononcé un éloge du défunt que l'assistance vibrante et émue a couvert d'applaudissements. Détachons-en ce passage :

« Au début de cette séance, et avant que d'autres orateurs vous parlent d'une manière plus spéciale de l'œuvre universitaire du Conseiller d'Etat Python, je voudrais faire revivre devant vous l'homme d'Etat de grande envergure qu'il a été. Homme d'Etat, Georges Python l'a été dans tous les domaines de son activité. Il a eu vraiment la noble et rare passion de l'Etat. A la différence du politique médiocre, qui est à l'affût de l'actualité et qui recherche les succès immédiats, mais dont l'œuvre est comme une poignée de cendres lorsque les passions qui l'ont inspirée sont éteintes, il a toujours eu des buts élevés et lointains, auxquels il a tendu constamment avec une admirable ténacité. Parfois incompris au début de ses entreprises. il poursuivait son chemin avec une belle sérénité d'âme, dédaignant les attaques, restant sur la tranchée au moment de la rafale, sûr qu'il était de la victoire finale. Epris d'action, il avait cependant la conviction profonde que l'action est un vain pragmatisme si elle n'est pas commandée par des principes supérieurs, et ces principes il les a puisés dans sa foi qu'il a voulue pure de toute compromission à un moment où, même dans les rangs des catholiques, quelque flottement se faisait sentir. Mais il se garde d'être un simple idéologue. Ferme dans les principes, qu'il ne confond pas avec les formules transitoires, il a un sens aigu des réalités, des besoins du pays, de la vie économique et sociale dans toute sa

complexité. Il a, en un mot, le coup d'œil d'ensemble qui caractérise le chef. »

Tout serait à citer de ce remarquable discours. Nous n'hésitons pas à en reproduire encore un extrait :

« Jeunes gens qui m'écoutez, s'est écrié l'orateur, vous ne l'avez pas connu alors qu'il était dans sa pleine vigueur. Vous l'avez vu, passant dans nos rues, brisé par le travail au service du pays, par les soucis et par la maladie. Certes, nous l'avons alors aimé d'un amour peut-être encore plus tendre; nous revoyons avec émotion sa belle tête léonine courbée par la souffrance, ses yeux si remplis à la fois de bonté et de douce ironie; nous entendons sa parole, devenue rare, si pleine d'une admirable expérience; mais maintenant qu'il n'est plus parmi nous, maintenant qu'il est entré dans le repos et dans notre histoire, c'est sa figure de chef qui doit revivre, celle que nous avons voulu fixer dans le portrait qui est distribué à toutes nos écoles et qui doit rester gravée dans notre mémoire. »

Car cette fête du 24 mai fut, selon les prescriptions du nouveau Directeur de l'Instruction publique, une journée d'hommage au Conseiller Python, dans tous les établissements scolaires publics et privés du canton. La population unanime apprécia ce geste de la reconnaissance et sut gré à son auteur d'avoir inauguré ses fonctions en rendant publiquement et très éloquemment justice aux labeurs de celui dont il est appelé à continuer et à parachever l'œuvre.

La charge occupée pendant quarante ans, — n'est-ce pas là un record de pérennité de fonctions et de confiance populaire? par M. Python à la tête de l'enseignement fribourgeois a été confiée à son suppléant, M. le Conseiller d'Etat Ernest Perrier, qui remplissait en même temps les attributions de Directeur de la Justice et des Cultes. Celui que le désir du magistrat disparu et le vœu de la population désignaient comme le chef futur de nos écoles est né, le 2 mai 1881, à Fribourg, où se passa son enfance et sa jeunesse. Quand il eut couronné ses études au Lycée par l'examen du baccalauréat, il prit ses inscriptions à la Faculté de droit de Lausanne, ensuite de l'élection de son père, M. le procureur général Emile Perrier, au Tribunal fédéral. Rentré au pays après un séjour dans une université allemande, M. le Dr Ernest Perrier devint membre du barreau fribourgeois où le Conseil d'Etat ne tarda pas à le distinguer en lui confiant le poste de confiance qu'avait rempli son père comme procureur général. Il ne fit que passer au ministère public car, en 1916, le Grand Conseil le nommait conseiller d'Etat. Depuis 1919, il représente le peuple fribourgeois au Conseil national. Il préside, en outre, depuis plusieurs années, la « Société des Amis de l'Université » qui, durant la dernière période, a pris un heureux essor en augmentant ses ressources et ses moyens d'action au point qu'elle est en mesure d'apporter, en marge des tâches officielles, une plus efficace collaboration aux réalisations universitaires futures, notamment à l'érection de l'institut d'anatomie, que souhaitent ceux qui s'intéressent à l'avenir de notre établissement d'études supérieures.

L'installation de M. le Conseiller Perrier sur le siège occupé naguère par M. Python a réjoui le canton dont le peuple dans son ensemble lui accorde pleine confiance. S'il la mérite cette confiance, les faits sont là pour le démontrer. Sans qu'il en ait fait une désignation, on savait que son vénéré prédécesseur voyait en M. Perrier le nouveau grand maître de l'Université. Ses études solides et complètes, ses relations étendues, la distinction de ses manières, son esprit de recherche et de progrès, comme son remarquable talent d'orateur, tout le désignait pour revêtir une charge que, d'une commune voix, les Fribourgeois semblaient lui offri: Certes, la tâche reste lourde et difficile: plus on monte et plus abrupt devient le chemin. Dans la période que nous vivons, comment achever la grande œuvre commencée, comment assurer la continuité de l'effort du pays, sa marche constante vers le progrès, alors que l'on se butte à des entraves économiques qui paraissent s'aggraver, à des budgets qui ont peine à retrouver l'équilibre, à des régressions commandées un peu partout par l'« infortune publique »? Les obstacles qu'il entrevoyait en acceptant l'appel du pays ne l'ont point rebuté; il les envisage vaillamment et tout fait espérer que notre barque scolaire, sous sa main ferme au gouvernail, évitera les écueils et atteindra le port malgré les vents et les flots.

En dehors des deux mémorables événements que nous venons d'enregistrer, l'année scolaire, qui va se clôturer en novembre prochain, ne nous offre pour alimenter notre chronique que des faits d'une importance bien relative. Ce fut une année de transition, l'époque d'une mise au point de quelques améliorations, et, pour le nouveau Directeur, l'occasion d'une prise de contact avec les nombreuses institutions qui relèvent du dicastère de l'Instruction publique.

Il est néanmoins survenu récemment une circonstance qui n'a pas eu le don d'exciter la curiosité populaire et n'en mérite pas moins une mention dans nos annales. Le Musée industriel, dénommé aujourd'hui « Musée des arts et métiers », s'est installé dans de nouveaux locaux qu'il peut considérer comme définitifs. Son départ du 2e étage de l'Hôtel des Postes et son emménage-

ment au rez-de-chaussée du bâtiment du Technicum, à Pérolles, dans le vaste espace réservé jadis à la Station laitière, se sont effectués sans éveiller l'attention, disons le mot, dans l'indifférence générale. D'aucuns ont timidement exprimé le regret de voir une institution utile mais trop peu utilisée, quitter le centre de la cité pour s'établir à la périphérie. Mais si l'on songe, d'une part, que les distances à Fribourg ne sont guère considérables et. d'autre part, qu'un service fréquent de tramways conduit à Pérolles, on se console bien vite d'une modification d'habitudes qui nous vaut de jouir maintenant de la remarquable installation dont l'édilité cantonale a doté notre Musée des arts et métiers. C'est dans des locaux spéciaux, élégants et appropriés à leur but que l'institution vieille de bientôt un demi siècle poursuivra sa carrière qui fut féconde dans le passé et qui est à même de réaliser un beau programme dans l'avenir. Le Musée ne fut-il pas le moyen dont on s'est habilement servi pour implanter chez nous l'enseignement professionnel? Dès lors, la translation de l'établissement à Pérolles devient un événement assurément intéressant, puisque l'heure n'est pas éloignée où l'on refusera, ainsi que le prévoyait M. Python, de considérer comme suffisante l'instruction populaire qui ne serait point couronnée par la formation professionnelle.

« C'est quand l'arbre a grandi qu'il songe à ses racines »!

Comment justifier ici ce vers sans démontrer que notre enseignement professionnel encore fort modeste est sorti tout entier du Musée industriel d'autrefois ? Faire revivre ce point d'histoire est donc servir pratiquement la meilleure des causes.

En 1884, notre ville voyait se former, dans des locaux provisoires et précaires, un embryon d'« exposition scolaire permanente » qui ne tarda pas, grâce à l'activité de son fondateur et directeur, M. Léon Genoud instituteur, à prendre un sérieux développement. Ce maître dont nul ne conteste plus l'esprit d'initiative. annexa à cette exposition une collection documentaire des arts et métiers à l'instar de ce qu'il avait vu fonctionner en quelques villes, notamment à Zurich. Il composa ainsi peu à peu une section propre à renseigner les arts et métiers, le commerce et l'industrie. Son idée fut accueillie avec faveur ; des encouragements lui vinrent de divers côtés et le rapport qu'il présenta au Conseil d'Etat sur le but recherché eut les honneurs d'une large publicité. A relire les conclusions de ce travail, on est surpris de constater combien vite les propositions de M. Genoud se traduisirent dans le langage des faits. Un comité d'initiative constitué par une assemblée à laquelle avaient pris part MM. les Conseillers Python et Bossy, demanda au gouvernement d'approuver le Musée industriel et

cette reconnaissance officielle fut consacrée par l'arrêté du 27 décembre 1888 qui donnait au dit Musée le caractère d'une institution cantonale. Trois jours plus tard, dans une nombreuse réunion de maîtres d'état, fut fondée la société fribourgeoise des arts et métiers dont le champ d'action était très grand puisqu'il embrassait à la fois la sauvegarde des intérêts des artisans, la réglementation de l'apprentissage, l'ouverture de cours spéciaux pour apprentis et ouvriers, l'organisation d'expositions temporaires. Ce dernier point du programme de la société naissante fut brillamment réalisé car, en 1892, une exposition industrielle cantonale s'ouvrit à Fribourg. Ce fut un succès à tous points de vue, même en révélant l'insuffisance technique de certains métiers et la nécessité de les relever par l'enseignement professionnel. La voie était tracée : un projet d'école technique vit le jour en 1893, mais des tergiversations communales au sujet de la subvention demandée retardèrent jusqu'en 1896 l'ouverture d'un établissement modeste à la vérité, mais ne constituant pas moins le courageux début de notre Technicum actuel.

Entre temps, le directeur du Musée industriel, M. Genoud, réussissait à nouer des relations en Suisse romande et à fonder une société intercantonale des maîtres de dessin et de l'enseignement professionnel.

Le Musée industriel devint alors le centre très actif de multiples organisations. Son premier règlement adopté par le gouvernement en 1896 chargeait, en effet, l'institution :

De mettre à la disposition du public ses collections et sa bibliothèque;

D'ouvrir des expositions de produits de l'industrie et des métiers;

D'exposer des machines et des matières premières;

D'établir des cours techniques pour apprentis et artisans;

De diriger les examens cantonaux de tin d'apprentissage;

De travailler par tous les moyens au développement des métiers et de la petite industrie ;

Comment s'acquitta-t-il de ce vaste programme ? Le compte rendu de l'Etat pour l'année 1899 répondra à cette question : Il y est dit :

« Le Musée a suivi le programme qui lui est tracé. Il a mis un soin tout particulier à augmenter sa bibliothèque et à en faciliter l'utilisation; l'Ecole des arts et métiers a été transformée; un cours de maîtres de dessin et de maîtres pour l'enseignement dans les écoles et cours professionnels de la Suisse romande a été créé; de nouveaux cours professionnels ont été ouverts à Fribourg et dans le reste du canton. Les examens d'apprentis sont chaque

année plus fréquentés. Il a été chargé, par nos sociétés poursuivant des buts économiques, d'étudier et de mener à bien la revision de notre loi de 1878 sur le colportage et sur la police des foires et marchés. »

Le seul contrôle de l'apprentissage exigea de la part du Musée industriel un effort permanent et beaucoup de ténacité. Il s'agissait, non seulement, de procéder au contrôle des contrats entre patrons et apprentis, mais d'organiser des cours professionnels ainsi que les épreuves théoriques et pratiques de fin d'apprentissage. Les premiers examens eurent lieu, en 1890, pour les apprentis des métiers et, en 1898, pour les apprentis commerçants. Les jeunes gens qui s'astreignirent aux épreuves de 1890 furent au nombre de 45 et ce nombre a toujours été considéré comme un succès attendu que le seul intérêt professionnel les encourageait à se soumettre à un tel contrôle. Aujourd'hui, après bientôt quarante ans de pratique, les épreuves de fin d'apprentissage sont devenues populaires; on en comprend l'importance, autant du côté des patrons qui tiennent à ce qu'une sanction soit apportée aux tâches de l'apprentissage, que du côté des apprentis qui n'ignorent pas que le diplôme qui leur est décerné, est apprécié en Suisse au point d'ouvrir aux jeunes ouvriers qui en sont pourvus les portes des meilleurs ateliers. Au surplus, sur le terrain du contrat et en vertu des dispositions de l'autorité, les examens de fin d'apprentissage ont pris le caractère obligatoire. Il en est de même des cours professionnels qui ont groupé en 1927, dans une quinzaine de localités, un millier de jeunes gens et jeunes filles, pendant que l'office enregistrait, la même année, 420 contrats et délivrait 331 diplômes de fin d'apprentissage. Aussi, en constatant le triomphe du bon sens et du progrès sur la routine, on est à se demander pourquoi en 1905 toute cette activité fut détachée du Musée industriel pour constituer un office distinct sans aucun rapport avec l'institut initiateur et quel bien est résulté de cette séparation.

Après avoir séjourné durant un quart de siècle à l'Hôtel des Postes, le Musée vient d'opérer son transfert à Pérolles. Non seulement, il se trouve favorisé sous le rapport matériel, mais il se rapproche du Technicum qui lui restait uni nominativement par un directeur commun, et des cours professionnels qui reçoivent, sous le même toit, des salles de dessin remarquables par leur confort, leur espace et leur éclairage. Ne serait-ce pas là un prologue de concentration d'efforts et d'unité de direction qu'on ne saurait trop désirer à une époque comme la nôtre où la recherche de ce qui unit est plus que jamais de saison ?

Il suffit de constater que dans le domaine professionnel, le canton possède, grâce au Musée industriel et à son fondateur, que soutinrent des autorités énergiques, une école des arts et métiers pleine de vie et dont le développement paraît assuré, ainsi que des cours professionnels obligatoires dans la ville de Fribourg et les principales localités du canton, pour les apprentis du commerce et des métiers. L'enseignement professionnel est, en outre, desservi par des cours professionnels pour jeunes filles annexés à l'école secondaire de la ville de Fribourg, par une école de commerce pour chaque sexe délivrant des diplômes du baccalauréat ès-sciences commerciales et par une section commerciale universitaire. Plus que jamais, le Musée est appelé à se rendre utile à ces institutions par sa riche bibliothèque de vingt mille volumes en sciences, industrie, commerce, beaux arts, arts décoratifs, économie sociale; par l'importance et le nombre des revues et journaux de son cabinet de lecture; par sa riche collection de matériaux et documents classés avec intelligence pour servir aux multiples activités de l'art pur et des arts appliqués; enfin, par la série complète des brevets d'invention reliés en volumes ou groupés par classes et constamment tenue à jour. En un mot, le Musée industriel est et deviendra toujours davantage le moyen intuitif le plus efficace que puissent désirer les diverses institutions appelées à développer notre enseignement professionnel.

Sur le terrain post-scolaire, il faudrait mentionner encore nos *écoles ménagères* qui peuvent aussi être considérées comme des établissements professionnels. On en compte actuellement 55 si l'on y comprend l'école normale ménagère et l'école ménagère agricole ouverte l'année dernière. Dix écoles envisagées devront encore être ouvertes pour compléter le réseau de ces bienfaisantes institutions assurant à trois mille jeunes filles le couronnement de l'instruction élémentaire sous forme de cours d'économie domestique.

Les cours professionnels, de même que les cours complémentaires et post-scolaires, en vertu d'une décision du Conseil d'Etat, sont tenus de jour et en dehors des jours fériés. Des collisions se sont produites, dès lors, maintes fois, entre ces deux ordres de classes. C'est pour en éviter le retour et surtout pour restreindre le nombre des demi-journées que certains apprentis devaient passer hors de l'atelier du fait d'un double enseignement obligatoire, que la Direction de l'Instruction publique a convoqué les personnalités intéressées à ces cours. Il est à souhaiter qu'une formule heureuse vienne apporter plus d'entente entre des enseignements qui tendent tous au bien de la jeunesse.

G.

## Tessin.

Le chroniqueur n'a, cette fois-ci, rien d'intéressant à signaler, ni au point de vue de la législation scolaire, ni en ce qui concerne le fonctionnement des écoles et les différentes initiatives pédagogiques.

L'année 1926-1927 s'écoula d'une manière tout à fait normale. Les résultats des examens de la session d'été furent satisfaisants, surtout si l'on considère le fait que les commissions d'experts crurent devoir appliquer des mesures très sévères vu l'augmentation considérable du nombre des élèves dans les écoles secondaires. Le Lycée cantonal de Lugano, qui comptait, il y a peu d'années, une cinquantaine d'étudiants, en a maintenant environ 150, dont une trentaine se dirigent chaque année, par la voie universitaire, vers les carrières libérales, déjà encombrées, ici comme partout ailleurs.

La question de l'*Université tessinoise* a formé l'objet d'autres études et polémiques, que nous résumerons quand une solution quelconque aura été entrevue. Pour le moment il faut simplement rappeler que le gouvernement tessinois, quoique disposé à examiner la question d'accord avec les autorités fédérales, s'est déclaré opposé à la faculté de droit dont on a parlé avec insistance, pour la bonne raison qu'il y a assez d'avocats et qu'il apparaît inutile d'en créer d'autres.

Le Tessin a été choisi par le Bureau International d'Education comme siège du Congrès international de l'Education nouvelle, qui eut lieu à Locarno dans la première quinzaine du mois d'août. Plus de quarante pays y furent représentés par un millier de congressistes. Les journaux ont donné des informations assez précises sur les travaux des différentes sections ; et les actes officiels qui seront publiés prochainement offriront la possibilité d'apprécier comme il convient l'effort accompli, ces derniers temps, pour donner au problème éducatif des solutions plus exactes au point de vue psychologique, plus délicates et profondes au point de vue humain et social. On doit constater avec plaisir que les mille préoccupations économiques et politiques dans lesquelles se débattent les nations n'empêchent point les gouvernements de s'intéresser aux principes qui doivent former la base de l'école. Le Congrès de Locarno en donna la preuve la plus nette et la plus réconfortante. A. U. T.

### Vand.

Université: L'Ecole des sciences sociales et politiques, rattachée à la Faculté de droit, a précisé et complété son programme. Voici ce qui concerne la section de pédagogie:

Les examens de *licence* portent sur sept matières obligatoires et une matière à option.

Matières obligatoires:

1º La philosophie générale ; 2º la langue et la littérature françaises ; 3º la psychologie ; 4º l'histoire des doctrines pédagogiques ; 5º la didactique générale ; 6º l'organisation et la législation scolaires ; 7º la pédologie.

Matières à option:

1º L'histoire générale; 2º la morale; 3º une langue autre que le français, enseignée à la Faculté des lettres; 4º la didactique spéciale; 5º la physiologie du système nerveux dans son rapport à la pédologie; 6º l'hygiène.

Les examens de *doctorat* portent sur trois matières, choisies parmi les suivantes :

1º La psychologie; 2º l'histoire des doctrines pédagogiques; 3º la didactique générale et spéciale; 4º l'organisation et la législation scolaires; 5º la pédologie; 6º la morale.

Il est rappelé aux candidats que les examens de doctorat sont plus approfondis que ceux de licence, quelle que soit d'ailleurs l'étendue des matières indiquées au programme. La Commission d'examen, dans l'appréciation des épreuves de doctorat, tient particulièrement compte des qualités de raisonnement, de jugement, d'exposition dont témoigne le candidat.

Le candidat au doctorat doit en outre élaborer une thèse. Une notice spéciale concernant la préparation des thèses est remise aux candidats qui la demandent.

L'année dernière, un candidat, M. F. A. Balmer, a obtenu le grade de docteur en pédagogie après avoir présenté et soutenu une thèse sur « Les classes dites faibles » (sélection des élèves). Au printemps passé, le même grade a été octroyé à M. Challand, après soutenance d'une thèse sur « La mesure de l'intelligence ». Ces deux intéressantes études ont été publiées.

C'est aussi la section pédagogique de l'école des sciences sociales qui délivre le certificat d'aptitudes pédagogiques, indispensable pour enseigner dans les collèges et gymnases du canton de Vaud.

Les examens portent sur trois matières obligatoires :

1° L'histoire des doctrines pédagogiques ; 2° l'organisation et la législation scolaires ; 3° la didactique générale.

Le candidat doit en outre avoir fait, d'une manière satisfaisante, six exercices pratiques au minimum.

\* \* \*

Désireuse de montrer sa reconnaissance à son fondateur, l'Université a convié, le samedi 10 juillet 1926, les autorités et le public à une cérémonie à l'Aula au cours de laquelle fut inauguré un médaillon de bronze rappelant les traits d'Eugène Ruffy.

Quelques mois après, dans une cérémonie plus intime, mais non moins émouvante, l'Université plaçait dans la salle du Sénat un buste de *Maurice Millioud*, enlevé prématurément à la science et à son pays, après avoir enseigné brillamment la philosophie et la sociologie. Ce buste a été offert à l'Université par l'association des anciens élèves de l'Ecole des sciences sociales dont M. Millioud fut le créateur et le premier directeur.

Enseignement secondaire: Le corps enseignant secondaire comprend 5 directeurs d'établissements cantonaux, 21 directeurs d'établissements communaux, 201 maîtres ordinaires, 81 maîtres spéciaux, 52 maîtresses ordinaires, 33 maîtresses spéciales et 5 maîtres temporaires, soit un effectif total de 398 personnes.

Dans l'enseignement professionnel, il y a 7 directeurs, tous chargés d'un enseignement, 23 maîtres ordinaires, 9 maîtres spéciaux, soit en tout 39 personnes.

Les maîtres secondaires ont eu leur assemblée annuelle à Rolle le 18 septembre. Ils ont entendu un rapport de M. *Marcel Monney* sur « Notes et promotion ». Les conclusions suivantes ont été adoptées :

- 1º « Les notes, destinées avant tout à renseigner les parents sur le travail de leurs enfants, doivent être, pour les élèves de 10 à 15 ans, en particulier, un stimulant, un encouragement, plutôt qu'une sanction sans appel; pour le maître, l'expression d'un jugement empreint de bienveillance.
- 2º Au lieu d'assigner à la note de conduite un coefficient, il conviendrait de lui faire une place à part. La promotion d'un élève n'ayant pas obtenu 7 de conduite (sur 10) devrait pouvoir être refusée.
- 3º Le système des groupes (de branches) avec la moyenne de 6 pour chacun d'eux, sera introduit à titre d'essai, dans l'enseignement secondaire vaudois.
- 4º L'admission conditionnelle, pour un trimestre, précédée, surtout dans les grandes localités, d'un examen consultatif, assurerait une meilleure sélection.

L'école primaire et l'école secondaire collaboreront, plus que

par le passé, à cette sélection; le pays y a un intérêt supérieur. 5° La promotion des élèves est basée sur les résultats de l'année entière, mais il est souhaitable que les conférences de maîtres puissent déroger au règlement, suivant l'intérêt et les efforts de l'élève et tenir compte de circonstances spéciales. »

Enseignement primaire : Le nombre des membres du corps enseignant primaire a constamment baissé depuis quelques années, par suite de la fermeture de beaucoup de classes, fermeture rendue possible par la diminution du nombre des enfants ou conseillée par des raisons d'économie. Voici un tableau qui a son éloquence :

Nombre des maîtres et maîtresses en 1921 : 1620

Diminution en cinq ans: 131 classes.

Nombre des maîtres et maîtresses en 1926 : 1493.

Augmentation au cours de la dernière année : 4 classes.

Il semble donc que la période décroissante est terminée et que l'on va désormais remonter la pente. C'est bien heureux pour les nombreux brevetés et brevetées qui attendent du travail.

Quand même l'Ecole normale de Lausanne a réduit impitoyablement son recrutement, elle a délivré en 1927 les *brevets* suivants :

Instituteurs: 21 candidats; 15 ont obtenu leur brevet au printemps; 5 aux examens complémentaires d'automne.

Institutrices: 29 candidates: brevetées au printemps, 26; en automne, 3.

Ecoles enfantines: 11 brevetées au printemps.

Enseignement ménager : 2 au printemps, 8 en automne.

Enseignement aux arriérés : 1 en automne.

Enseignement des travaux à l'aiguille: 7 au printemps.

A la suite d'examens spéciaux subis en octobre, cinq instituteurs primaires ont obtenu le diplôme pour l'enseignement dans les classes primaires supérieures.

Le nombre des classes primaires supérieures augmente d'une façon réjouissante : en 1916, il n'y avait que 36 classes comptant 900 élèves ; en 1926, 56 classes accueillaient 1600 élèves. Dès lors, deux nouvelles classes se sont ouvertes ; d'autres ne vont pas tarder à entrer en activité.

Les classes ménagères n'augmentent pas aussi rapidement. Les autorités communales reculent devant la dépense. Et pourtant,

grâce à la subvention fédérale, celle-ci est relativement faible. Dans la plupart des écoles ménagères, la fréquentation est obligatoire pour toutes les jeunes filles dès l'âge de 15 à l'âge de 16 ans.

A Lausanne, à côté des cinq classes où l'enseignement ménager est combiné avec des leçons de culture générale, on a créé un enseignement ménager pour les jeunes filles peu douées; il est suivi avec grand plaisir et porte d'heureux fruits.

De l'enseignement de l'histoire, tel était le sujet que les conférences de cercle eurent à étudier l'année dernière. Cette année, la question devait faire l'objet d'un rapport général. Celui-ci fut présenté par M. E. Guex, instituteur à Bussy s. Morges, à l'assemblée plénière de la Société pédagogique vaudoise réunie à Lausanne le 11 septembre.

En voici les conclusions qui furent admises :

- 1º L'enseignement de l'histoire doit être maintenu à l'école primaire, puisqu'il contribue au développement intellectuel, moral et social de l'enfant.
- 2º Son but essentiel est de préparer des citoyens conscients de leurs devoirs envers le pays et ses institutions démocratiques.
- 3º Il laissera de côté les faits les moins importants de l'histoire nationale pour s'occuper davantage de l'histoire de la civilisation.
- 4º L'histoire sera enseignée dans un esprit de tolérance à l'égard des autres nations, afin de contribuer au mouvement général de pacification et de collaboration internationale.
- 5° Une revision du manuel en usage actuellement n'est pas urgente; diverses modifications seront étudiées après une expérience suffisante.
- M. F. Meyer, inspecteur scolaire, qui avait droit à la retraite, ayant donné sa démission, n'a pas été remplacé, pour raison d'économie. Le canton a donc dû être divisé en six arrondissements d'inspection au lieu de sept. Ainsi, chaque inspecteur aura sous sa surveillance de 175 à 206 classes. C'est beaucoup trop. Espérons qu'on ne tardera pas à revenir à l'état légal, soit huit inspecteurs.

La Caisse cantonale d'assurance infantile a passé par une crise. Le Conseil d'Etat, craignant un fort déficit, a demandé aux médecins une réduction de leurs honoraires. Ceux-ci d'abord refusèrent. Le Conseil d'Etat obtint du Grand Conseil un décret suspendant l'activité de la Caisse à partir du 1er avril si, à ce moment-là, de meilleures conditions financières n'avaient pas été obtenues. Finalement, poussé par l'opinion publique et par une plus juste appréciation de ses vrais intérêts, le corps médical

consentit à un arrangement. La Caisse put donc continuer, sans un seul jour d'interruption, à rendre les services qu'on s'est habitué à attendre d'elle.

Au cours de l'année 1926-27, les recettes ont atteint 769 570 fr. 25, où les contributions des assurés figurent pour 375 928 fr., soit le 49 % les subsides fédéraux par 200 077 fr. 45; les subsides cantonaux pour 173 797 fr. Les frais de médecins ont atteint 503 064 fr., les frais de pharmacie 161 988 fr. 30, les frais de traitements dans les asiles ou hôpitaux 63 379 fr. 10, ce qui représente un total de dépenses de 733 421 fr. 40.

Comme ces années précédentes, le Secrétariat vaudois pour la protection de l'enfance a organisé à Lausanne, les 22 et 23 avril, deux journées éducatives.

Le sujet général des entretiens était : « Ce qui vient en aide à l'éducation ». M. Richard, directeur d'école à Genève, a parlé de l'enseignement collectif et de l'enseignement individuel. M. le Dr Affolter, des « jeux collectifs ». M. Jaques-Dalcroze « du rythme comme éducateur ». M. Ferrière de « l'éveil du sentiment religieux chez l'enfant ». Mlle E. Serment, « la religion dans la vie de famille ». MM. Vuilleumier, « la Bible pour l'enfant ».

Ces conférences ont été suivies et discutées par un nombreux public composé en majorité d'institutrices et d'instituteurs.

Il n'est pas possible de mentionner ces journées éducatives sans donner une pensée à celle qui en a eu l'idée et qui plusieurs années en fut l'animatrice. Nous avons nommé Mme *Pieczynska*, décédée l'hiver dernier chez son amie, Mlle Serment, au Mont s. Lausanne.

D'origine bernoise (elle était née Reichenbach, en 1854), elle avait étudié la médecine, mais une certaine dureté d'oreille l'empêcha d'exercer son art ; devenue veuve et restée sans enfant, elle résolut de se consacrer à l'amélioration du sort de ses compagnes et à l'éducation des jeunes.

Ayant beaucoup contribué à fonder l'Alliance des Sociétés féminines de la Suisse, elle devint présidente de sa commission d'éducation.

Dès lors, par la parole et par la plume, elle se voua tout entière à sa tâche. Elle publia entre autres : «L'école de la pureté » et «Le rôle de l'école dans l'éducation sexuelle », «L'A.B.C. de l'éducation nationale », «Au foyer domestique », «L'éducation sociale de l'instinct maternel », « Mariage et célibat », « L'esprit de service », « Tagore éducateur ».

Elle se dépensa sans compter pour obtenir l'enseignement postscolaire obligatoire et gratuit pour toutes les jeunes filles. C'était une femme de tête et de cœur que sa surdité devenue complète n'entravait pas. Elle savait faire passer dans l'âme d'autrui l'enthousiasme et la foi qui l'animaient. Cela ne l'empêchait pas de posséder beaucoup de sens pratique et le don inné de l'enseignement. Quelqu'un qui l'a connue de près a pu dire d'elle : « C'est le plus grand nom de la pédagogie féminine en Suisse depuis Mme Necker-de Saussure 1 ».

J. S.

### Valais.

Enseignement primaire. — Dans le domaine de l'enseignement primaire, l'événement le plus considérable a été la célébration du *Cinquantenaire de l'Ecole normale*, qui coïncida avec l'Assemblée générale des Sociétés valaisannes d'éducation, tenue à Sion le 17 novembre.

En manière de prélude à ces assises importantes, l'Ecole primaire fit paraître une étude remarquable sur le « Trayail accompli dans le domaine de l'instruction primaire en Valais durant le dernier demi-siècle ». Cette revue traite, de main de maître, tous les points intéressant l'enseignement primaire : situation matérielle et formation du personnel enseignant; lois, règlements et circulaires, programmes et plans d'études, matériel et manuels scolaires, inspections et mesures philanthropiques. On ne saurait désirer tableau plus fidèle et plus lumineux de l'évolution de notre organisation scolaire et des progrès réalisés dans un champ aussi vaste, grâce à l'impulsion vigoureuse, parfois même hardie, des magistrats qui se sont succédé au Département de l'Instruction publique. L'auteur leur décerne le plus bel éloge qui soit : « En pédagogues avertis qui savent que l'école vaut ce que vaut le maître, que celui-ci n'est pas un vulgaire marchand de connaissances, mais un éducateur qui se sert de l'instruction pour donner l'éducation, ils se sont constamment préoccupés de la formation et du perfectionnement du personnel enseignant. C'est dans ce but qu'on a toujours entouré l'Ecole normale d'une sollicitude spéciale, que dans de nombreuses circulaires on a prodigué aux instituteurs et aux institutrices les observations, les exhortations, les directions, les appels à la dignité et à la conscience professionnelles; que dans les réunions pédagogiques pour inspecteurs ou instituteurs, les allocutions et les discussions roulaient sur des questions éminemment pratiques telles que l'importance d'une bonne éducation, l'emploi des meilleures méthodes, l'orientation à donner

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Mlle M. Evard dans l'Educateur.

à nos écoles primaires, leur adaptation aux us et coutumes de notre pays et à nos conceptions religieuses, patriotiques et économiques ».

Il faudrait tout citer de ce travail si consciencieux et si parfait, dont nous voudrions révéler l'auteur s'il ne se dérobait, comme en bien d'autres circonstances, sous le voile de l'anonymat. Mais il ne saurait par contre se soustraire aux chaleureuses félicitations, que nous tenons à lui adresser ici, pour la riche et attrayante collaboration qu'il apporte, avec autant de fidélité que de désintéressement, à l'organe de la Société valaisanne d'éducation.

Mentionnons, dans le même ordre d'idées, l'alerte rapport de M. l'inspecteur Rouiller, qui abonde en détails intéressants et savoureux. Après avoir esquissé jusqu'à la date de 1848 le régime précaire de l'école de jadis, le rapporteur s'exprime dans ces termes : « La question d'organiser une école en vue de préparer un personnel enseignant, à l'étude depuis deux ans déjà, reçoit un commencement d'exécution. Voici donc une Ecole normale à St-Maurice, confiée dès la deuxième année à MM. les professeurs du Collège, durée deux mois, tenue pendant les vacances et sous les caresses du soleil d'été... ce qui fait dire à M. Jn-B., Bertrand : « Pauvres professeurs, pauvres élèves! »

A la date précitée, le dicastère de l'Instruction publique fut créé et le D<sup>r</sup> Claivaz, de Martigny, en fut le premier titulaire. La succession du D<sup>r</sup> Claivaz passe ensuite en 1850 à Ch. Ls de Bons, de St-Maurice, auteur d'un manuel de géographie et d'histoire abrégée du Valais, très estimé, et aussi rédacteur d'un périodique très goûté, sous le titre de « l'Ami des régents ».

Douze ans plus tard, l'Ecole normale, au collège de Valère, comptait trois années d'études... mais c'étaient des années de deux mois : juillet et août. J'ai souvenir que, en 1866, le dortoir de la dite école, le jour de l'ouverture, manquait d'une demi-douzaine de bois de lit. La direction fit réquisitionner, je ne sais où, une douzaine de chevalets légers sur lesquels on eut vite fixé deux planches de fond et deux autres planches de flanc. Comme traversin : une toile forme de sac, bourrée de foin de marais et de feuilles de maïs. Cet état de choses n'a provoqué aucune plainte, n'a incommodé personne! Les normaliens de ce temps-là avaient presque tous la tête suffisamment dure...

En 1873, sous l'impulsion du distingué magistrat Henri Bioley, de Massongex, le Grand Conseil vote une loi scolaire qui reste en vigueur durant 34 ans. C'est en vertu de cette loi que les autorités, tant législatives qu'exécutives, organisèrent une école qui, cette fois, mérite le nom d'Ecole normale valaisanne...

Quelle éloquence aussi dans les chiffres cités par M. Rouiller!

« En 1830, le régent de village percevait un salaire de 30 à 50 francs par an. En 1870, cette somme allait de 100 à 150 fr. En 1925, il reçoit 8 à 10 fr. par jour. Le budget cantonal pour l'instruction publique portait en 1860 un total de 40 000 fr. En 1880, il arrivait à 80 000 fr. Il accusait en 1926 un chiffre de 1 300 000 fr. (chiffre arrondi). » Et dès lors, quelle ne doit pas être la reconnaissance du pays aux magistrats qui ont servi la cause de l'instruction publique, ou qui la servent encore : les Claivaz, Dr Ch.-Louis de Bons, Antoine de Riedmatten, Léon Roten, Henri Bioley, Laurent Rey, Charles de Preux, Achille Chappaz, Joseph Burgener, et actuellement M. Oscar Walpen!

La séance administrative du 17 novembre, tenue au théâtre de Sion sous la vigoureuse présidence de M. le préfet Thomas, fut ouverte par le discours de bienvenue de M. Jos. Kuntschen et donna lieu à une discussion très nourrie sur les multiples objets à l'ordre du jour. De toutes les décisions prises, la plus importante sans doute est la résolution suivante, votée à l'unanimité : « La Société valaisanne d'éducation du Valais romand réunie en Assemblée générale à Sion, le 17 novembre 1926, demande la revision de la loi sur l'enseignement primaire, en ce sens que les instituteurs deviennent des employés d'Etat ».

Tout unanime qu'elle fut, cette résolution ne tarda pas à provoquer une intéressante controverse dans les colonnes mêmes de « l'école primaire ». L'instituteur valaisan, comme on l'a dit, est un fonctionnaire « hybride », ni chair ni poisson, nommé par la commune, approuvé par l'Etat, payé par les deux pouvoirs. Certes, c'est là une situation qui n'est point enviable, et l'on escompte du nouvel état de choses une amélioration sensible du traitement du personnel enseignant, plus de justice et d'impartialité dans les nominations, une stabilité et une sécurité plus grandes, une fois la situation acquise. Car, en ce qui concerne les nominations, il faut bien convenir que si tout se passe correctement dans bien des cas, il en est d'autres, hélas! qui appellent une réforme prompte et radicale. Et, à ce point de vue, de sérieuses raisons militent en faveur de la proposition de S. V. E. Contre l'idée nouvelle, on a mis en avant des arguments découlant du droit de la famille à l'éducation de l'enfant, et du fait que, la commune étant l'organisme plus proche de la famille, il incombe naturellement à ses autorités de désigner les délégués des parents dans l'accomplissement d'une tâche que ces derniers ne sauraient tout seuls mener à bien. Et puis, le transfert à l'Etat de la nomination du personnel enseignant porterait atteinte à l'autonomie communale, principe et base de notre démocratie; et c'est sans doute au nom de l'autonomie et des prérogatives communales, dont on est si jaloux, que se lèveront, au Grand Conseil et devant

le peuple, les plus ardents adversaires de la réforme proposée par la S. V. E. Donc, arguments pratiques et d'ordre professionnel, d'une part, raisons théoriques et d'ordre plutôt général, d'autre part, tels sont, nous semble-t-il, les éléments d'un débat dont l'analyse approfondie, dépasserait le cadre de notre modeste chronique. Quoi qu'il en soit, nous souhaitons que la question se résolve à l'entière satisfaction de nos instituteurs, et qu'une bonne fois l'enseignement devienne une carrière sûre, stable et rétribuée d'une manière plus conforme au labeur et à la peine qu'il exige.

Mais revenons à la fête du Cinquantenaire. Comme toutes les manifestations de ce genre, elle se termina par un banquet qui vit s'épanouir une éclatante floraison de toasts et de discours. Parmi les orateurs officiels, nous citons au hasard M. le conseiller d'Etat Walpen, chef de l'Instruction publique, dont le talent d'improvisateur fait l'admiration générale, M. Hoeh, directeur de l'Ecole normale, M. le chanoine Eggs et M. le prof. Julier. Ce dernier magnifia le rôle de l'instituteur valaisan en des accents d'une rare élévation : « Oui, s'écrie-t-il, votre tâche exige un dévouement que rien ne saurait remplacer, ni de vastes connaissances, ni des avantages matériels même considérables. Ce don de soi, cet oubli de soi, ce sacrifice de ses forces, de son temps, de ses préférences en faveur d'autrui, ce labeur désintéressé et persévérant, malgré les difficultés de toutes sortes, les critiques, l'ingratitude est un effet de l'amour. L'amour seul inspire le véritable dévouement, qui est l'âme et la condition essentielle de tout progrès. C'est parce que dans votre poitrine bat un cœur bon et généreux, qu'à l'exemple de notre divin Maître, vous aimez la jeunesse et que pour elle vous dépensez pendant dix, vingt, trente ans et plus, le meilleur de vos forces dans un labeur obscur et insuffisamment rétribué, ressemblant en cela à ces ouvriersartistes du moven âge qui consacraient parfois leur vie entière à la construction d'une belle église ou d'une cathédrale, ne demandant en retour que la nourriture et un modeste logement, et qui, dans leur modestie, ne laissaient pas même leur nom sur quelque pierre : ils travaillaient pour Dieu et attendaient de lui seul leur juste rémunération.

» Honneur donc à vous, Messieurs les Instituteurs, qui, malgré la modicité de votre traitement, continuez votre tâche quotidienne avec calme et sérénité, les yeux fixés sur la belle devise : « Pour Dieu et la Patrie ». Pour vous pourrait se répéter avec plus de vérité encore ce geste d'un pape d'Avignon qui, se promenant un jour dans un chemin bordé de champs de blé où travaillaient des moissonneurs, les bénit et ajouta :

Que toutes vos gouttes de sueur Deviennent des perles de lumière! » Que dans son cœur, le maître valaisan garde précieusement le sens et la vertu de ces nobles paroles, afin qu'aux heures grises et lassées, leur écho lui soit un vivifiant réconfort. »

M. Hoeh qui continue la lignée de ces directeurs émérites, commencée par l'inoubliable M. Hopfner, fit entendre la note de tous les nobles cœurs, la voix de la reconnaissance envers Mgr l'évêque de Sion, qui présida la cérémonie religieuse du matin, et envers les autorités civiles et religieuses qui ont témoigné leur bienveillance à l'Ecole normale et, en général, à la cause de l'éducation populaire. De son côté, M. le chanoine Eggs sut trouver des accents pleins d'une éloquente sincérité, pour remercier, comme elle le mérite, la noble phalange de maîtres dévoués à la formation de notre corps enseignant primaire; car, dit-il, ce n'est pas seulement aux instituteurs qu'il convient de tresser des couronnes pour tout le bien réalisé, mais aussi à ceux qui les ont éduqués à leur image : au corps enseignant de l'Ecole normale. Nous aurons dit l'essentiel sur la manifestation du 17 novembre, si nous ajoutons que S. S. le pape Pie XI daigna s'y associer en envoyant aux éducateurs valaisans et à l'Ecole jubilaire ses vœux paternels et sa bénédiction apostolique.

Et maintenant parlons un peu de Mesdames les institutrices... Leur assemblée générale eut lieu, le 21 avril 1927, à l'Ecole normale des filles, où la plupart d'entre elles étaient déjà réunies à l'occasion d'une retraite spirituelle prêchée par le R. P. H. Zimmermann. Le substantiel programme du Congrès pédagogique féminin comprenait notamment une conférence sur «l'éducation de la volonté», par le R. P. de Munnynck, professeur à l'Université de Fribourg. Ce fut une grande joie pour les éducatrices valaisannes d'accueillir un membre de la grande famille religieuse qu'illustra saint Thomas d'Aquin, dont l'œuvre quasi divine constitue la merveilleuse synthèse de la pensée chrétienne. De plus ce contact, tout passager qu'il fût, d'un représentant de l'Université avec l'Ecole primaire, apparaissait comme le vivant symbole de l'union qui doit exister entre ces deux grandes forces, éducatrices l'une du nombre, l'autre de l'élite, en vue du triomphe décisif de l'idéal chrétien dans le domaine intellectuel et moral. Enfin tout le monde savait que, sous la bure dominicaine, battait le cœur d'un fils de la noble Belgique, pour laquelle ont vibré nos âmes helvétiques, lorsqu'en 1914, cette nation sœur accomplit le sacrifice total pour l'indépendance et le salut de la patrie.

La conférence du père de Munnynck : « les bases psychologiques de l'éducation de la volonté » fut admirable, ce qui n'a rien d'étonnant pour qui connaît l'enseignement prestigieux de ce maître de

la pensée. Il nous exposa ce qu'est la volonté, comment tout acte de volonté procède d'un acte de connaissance, quels sont enfin les défauts de cette faculté : faiblesse et obstination. La volonté parfaite est ferme comme l'acier : à la force doit s'ajouter la souplesse. Nous pouvons l'acquérir par la réflexion, c'est-à-dire par ce que la sagesse des siècles a appelé la méditation. Mais comme il s'agit de former la volonté des enfants qui ne savent pas méditer, la maîtresse doit le faire pour eux. Elle leur donnera des images fortes, belles et opportunes, aussi connexes que possible avec leurs intérêts immédiats. Elle les leur donnera surtout par son exemple, car elle est pour ses élèves un idéal vivant. Et elle n'oubliera pas que la volonté se forme aussi par l'indispensable exercice: comme on apprend à forger en forgeant, ainsi l'on s'entraîne à vouloir en voulant. D'ailleurs le but et le résultat de l'éducation de la volonté c'est la beauté idéale de l'âme qui, belle de la beauté de Dieu, et devant par là retourner à son principe, nous joindra un jour à l'Etre infini.

La journée du 21 avril marqua un nouveau succès du mouvement pédagogique féminin qui, né du besoin si naturel de s'instruire et de s'encourager en commun, s'est engagé résolument dans la voie des réalisations fécondes, telles que les retraites spirituelles, les conférences annuelles, l'établissement de cours ménagers à Châteauneuf pour les anciennes institutrices désireuses d'obtenir le diplôme en cette branche, le placement des institutrices, l'ouverture d'une tribune spéciale dans l'organe de la Société valaisanne d'éducation, sous le titre de « Nos pages ». dont l'aimable rédactrice est Mlle Arbellay, de Granges, aidée par Mlle Esther de Sépibus, à Sion. Tout cela fait le plus grand honneur à Mlle M. Garraux, l'âme et la présidente de la jeune Société, qui ne ménage ni son temps, ni ses peines, ni ses courses, ni même son argent lorsqu'il s'agit de l'intérêt des institutrices du Valais romand, qui doivent lui en être extrêmement reconnaissantes.

Comme on le voit, le Valais possède une Société féminine d'éducation forte et prospère. Si l'on ajoute à ce groupement la Société des institutrices haut-valaisannes, et les deux associations parallèles des instituteurs dont le groupe romand est excellemment dirigé par M. le préfet Thomas, on voit que l'ensemble du canton comprend quatre groupements pédagogiques. Et voici qu'un cinquième vient de naître sous le nom de Syndicat du personnel enseignant, dont les statuts sont intégralement publiés dans le Nº 4 de l'Ecole primaire de 1927. On y lit à l'art. 1er: « Le syndicat du personnel enseignant a pour but de développer l'instruction publique en améliorant la situation matérielle du personnel enseignant. Il s'efforce d'atteindre ce but en exigeant de ses

membres qu'ils observent une attitude uniforme et solidaire dans toutes les questions qui touchent aux intérêts de la corporation, et en particulier: par l'amélioration de la situation financière et sociale des adhérents et le développement de la caisse de retraite; par la représentation de leurs intérêts dans toutes les questions professionnelles, sociales et économiques; par la protection des sociétaires en cas de conflits vis-à-vis des tiers; par la création d'une caisse de secours mutuel, d'un office de placement, d'une caisse de chômage, enfin de toute autre institution de nature à améliorer la situation matérielle du personnel enseignant ; par l'assistance judiciaire (aux termes du règlement). C'est là, certes, un bel et vaste objectif; mais nous nous demandons s'il n'eût pas mieux valu, pour le réaliser, de créer le nouveau groupement, non point comme branche de la S. V. E., mais comme fédération des groupements déjà existants (à l'exclusion toutefois des membres honoraires), et à la tête de laquelle on eût placé un comité central énergique et dévoué. De cette manière, au lieu d'éparpiller les forces, on les aurait admirablement concentrées, et par le fait même décuplées, au surplus, en divisant le travail comme suit : à la Fédération et au Comité central, tout ce qui concerne plus spécialement l'amélioration du personnel enseignant et aux sociétés fédérées, tout ce qui a trait aux problèmes intellectuels et pédagogiques, sans qu'il y eût de cloison étanche entre les deux sphères d'activité, car on ne doit jamais perdre de vue que, pour réaliser le bien de l'homme, il ne faut point dissocier sa nature, à la fois physique, intellectuelle et morale. Nous ne faisons que reprendre ici la manière de voir, toute personnelle, que nous avons déjà exposée publiquement, à l'assemblée des institutrices du 21 avril 1927. Il se peut que les promoteurs de l'œuvre nouvelle, à la tête desquels nous saluons le sympathique M. C. Bérard, directeur des écoles de Sierre, aient eu de bonnes raisons de procéder autrement. Quoi qu'il en soit, nous leur souhaitons de tout cœur d'accomplir le plus de bien possible en faveur des instituteurs valaisans. Ajoutons que la nouvelle corporation se constitua définitivement à l'Assemblée de Martigny, au cours de laquelle elle changea sa dénomination de syndicat en celle d'« Union du personnel enseignant valaisan ».

Cependant l'allusion que nous venons de faire à la nécessité de cultiver la nature idéale de l'homme semble se révéler parfaitement inutile, lorsqu'il s'agit de nos instituteurs. En effet, ne les voit-on pas, en plus de tout le dévouement déployé dans l'exercice de leur tâche quotidienne, s'assujettir à des répétitions vocales périodiques, sous la savante direction de l'intrépide prof. M. Georges Hænni, formant ainsi, par la vertu du chant, « un

faisceau d'amis » et, qui plus est, une puissante *Chorale* qui apportera aux Assemblées générales à venir le charme de ses accords les plus harmonieux. Voilà donc le sixième groupement constitué, et, en présence de tant de manifestations d'une exubérante vitalité, l'on ne viendra plus dire que, chez nous, tout végète et languit...

En fait de manifestations, nous nous garderons d'oublier le caractère sobre et digne qu'a revêtu celle du Centenaire de la mort de Pestalozzi. De tout cœur, les petits Valaisans ont rendu hommage à ce grand pédagogue, une des gloires de la patrie, dont l'œuvre et la vie tout entière avaient été un prodige d'amour et de désintéressement. Une circulaire du Département de l'Instruction publique laissa aux autorités locales le soin d'organiser librement la célébration du 17 février. A Sion, la veille de ce jour, — qui fut férié pour toute la gent écolière, — toutes les classes primaires se réunirent au Théâtre où elles furent haranguées par M. Joseph Kuntschen, président de la Municipalité et de la Commission scolaire, avec l'à-propos et la distinction coutumière au premier magistrat de la capitale valaisanne. Par une délicate attention, M. Kuntschen associa à la mémoire de Pestalozzi celle de son émule et contemporain le père Girard, et celle du chanoine Berchtold qui fut, en quelque sorte, le père Girard de la cité sédunoise. La vente des médailles commémoratives, organisée dans tout le canton pour le fonds des anormaux, produisit à Sion, avec la quête à domicile, la somme de mille francs.

Sous l'égide de Pestalozzi ou, du moins, au cours de l'année de son centenaire, l'école primaire valaisanne s'est enrichie de toute une collection de manuels qui, entre les mains d'ouvriers intelligents, deviendront des instruments de travail de tout premier ordre : les Notions d'instruction civique dont nous avons parlé dans notre précédente chronique, la Comptabilité pratique et petit guide dans les relations d'affaires, la Grammaire Prévost et Laurent, le Livre de lecture des degrés élémentaire et moyen, la nouvelle édition de l'Histoire illustrée de Zehner.

Il y a quelques années déjà, M. l'instituteur Louis Delaloye faisait paraître un livre de comptabilité pratique qui reçut fort bon accueil dans les rangs du personnel enseignant. Encouragé par ce succès et tenant compte des remarques recueillies de part et d'autre, l'auteur, devenu dans l'intervalle, secrétaire français au Département de l'Instruction publique, vient de présenter à ses anciens collègues une seconde édition de son ouvrage qui, soigneusement revue et augmentée, constitue sur sa devancière un progrès des plus sensibles.

C'est un élégant volume d'une centaine de pages, divisé en cinq parties : les comptes et les actes usuels ; les formalités de commu-

nication et de transport; la correspondance commerciale; la tenue des livres et le droit rural usuel. C'est, vraiment, une petite encyclopédie pratique des notions indispensables dans toutes les relations d'affaires qu'aura à traiter l'élève de nos cours complémentaires devenu dans la vie agriculteur ou artisan. A ce titre, le nouveau manuel sera encore utilisé avantageusement dans les écoles movennes et industrielles inférieures. Même les Ecoles ménagères y trouveront leur compte, par suite des nombreux exemples empruntés à l'économie domestique. Et comme l'enseignement agricole tend à se développer, surtout au degré postscolaire, les notions de droit rural et usuel qui terminent l'ouvrage sont d'une utilité évidente. Au lieu de procéder d'une façon concentrique et récapitulative, comme dans la première édition, l'auteur a suivi la marche ascendante qui procède du facile au difficile, divisant avec soin toutes les difficultés, n'en abordant de nouvelles qu'une fois les précédentes complètement assimilées et comprises. L'intuition a également sa large part, avec la reproduction des effets de commerce, des principaux formulaires en usage à la poste et aux chemins de fer, et des modèles de lettres rédigées avec toute la simplicité et la précision désirables. En dotant nos écoles de ce manuel qui lui fait le plus grand honneur, M. Delaloye s'est acquis un titre durable à la reconnaissance de la jeunesse et du personnel enseignant valaisan, et nous sommes heureux de l'en féliciter très chaleureusement.

Le Cours de langue Vignier et Sensine, définitivement abandonné, a été remplacé par la Grammaire Prévost et Laurent, qui a rallié les suffrages de la Commission spéciale et du Comité de la Société valaisanne d'éducation. Sur les quatre volumes que comprend cet ouvrage, il en a été adopté deux : le cours élémentaire pour les élèves de 8 à 12 ans et le cours moyen pour les élèves de 12 à 15 ans. Espérons que la matière de ces deux volumes suffira à la tâche qui incombe aux différents degrés primaires dans le domaine si important de la langue maternelle, et qu'elle constituera un champ d'interrogations où les inspecteurs puissent se mouvoir, sans essuyer à tout moment cette réponse : « Monsieur, cela n'est pas dans la grammaire! »

D'autre part, les cours élémentaires et moyens sont dotés d'un nouveau Livre de lecture qui, nous en avons la certitude, répondra aux besoins des enfants du pays. Bien illustré et écrit dans un style qui n'est jamais trop simplé pour les tout petits, cet ouvrage sera accueilli avec plaisir et faveur. Il en sera de même certainement du nouveau Registre de notes, rendu obligatoire dans toutes les écoles primaires du canton, en vue d'unifier le régime des notes méritées par les élèves, de faciliter d'une part la tâche du personnel

enseignant et d'autre part le contrôle des autorités scolaires. Ces dernières verraient aussi d'un bon œil l'introduction d'un modèle uniforme de Journal de classe qui, pour les mêmes raisons, serait le complément tout indiqué du Registre de notes.

Le Département de l'Instruction publique, toujours soucieux d'obtenir de nos écoles le meilleur rendement possible, a également fixé le régime des notes que MM. les inspecteurs attribuent au personnel enseignant pour le zèle, l'ordre, la discipline et la tenue des classes. A l'avenir l'échelle suivante sera appliquée : très bien, pour les résultats vraiment supérieurs et distingués ; bien, pour les bons résultats courants ; suffisant, pour des résultats encore satisfaisants ; médiocre, pour les résultats laissant à désirer et nécessitant un rappel à l'ordre ; mal, lorsqu'il y a lieu d'appliquer une sanction plus grave. Les notes très bien se feront donc rares ; dorénavant l'instituteur qui obtiendra la mention bien sera considéré comme un bon maître donnant satisfaction aux autorités dont il relève.

A propos de la formation des élèves-instituteurs, un correspondant de l'Ecole primaire écrivait dans le Nº 14 de cette revue : « Ici, il nous est avis qu'une Ecole normale doit rester une Ecole normale proprement dite, et ne pas se transformer en une mosaïque d'écoles. Pourquoi compliquer encore une situation qui l'est déjà par suite d'un enseignement bilingue? Au reste il existe dans notre canton suffisamment d'écoles moyennes privées ou publiques, d'écoles industrielles inférieures et même une supérieure, d'écoles professionnelles pour la formation des jeunes gens qui ont besoin d'une instruction appropriée à leur future profession. L'organisation actuelle des Ecoles normales a fait ses preuves, et d'ici longtemps, nous ne voyons pas la nécessité de la modifier considérablement. » C'est fort bien parlé: que l'Ecole normale soit, avant tout, qu'elle soit même exclusivement, si nous osons ainsi nous exprimer, une «fabrique de régents ». C'est là son rôle naturel, et il n'est ni juste ni logique qu'elle empiète sur les écoles commerciales ou industrielles. Nous croyons que le nouveau programme des études de l'Ecole normale, qui n'a pas encore reçu les honneurs de l'impression, ne bouleversera point la situation actuelle qui est vraiment satisfaisante.

Enseignement secondaire. — Les collèges ont été visités à différentes reprises par des délégations du Conseil de l'Instruction publique. Ces visites, déclare le rapport de gestion, et surtout celles qui se font à l'improviste, ont permis aux inspecteurs de se rendre compte de l'effort fourni, de la discipline des élèves ainsi que du savoir-faire du corps professoral. Le résultat des inspec-

tions a été en général très satisfaisant. C'est aussi l'impression des délégués de la Commission fédérale de maturité qui se sont rendus, l'automne dernier (1926), dans les trois collèges, en vue de la nouvelle reconnaissance des diplômes de maturité, que le Conseil fédéral a sanctionnée en séance du 31 mai 1927. De leur côté, les rapports des recteurs se plaisent à signaler la bonne marche des études et surtout les heureux effets du rétablissement de l'examen de promotion, après la classe de syntaxe (4e littéraire). Quelques modifications ont d'ailleurs été apportées au programme et à l'organisation de cet examen. C'est ainsi qu'une dictée orthographique a été ajoutée à l'épreuve écrite de langue maternelle qui ne comportait jusqu'ici qu'un exercice de composition. La langue allemande et la grecque ont été maintenues à l'examen oral, et pour de bonnes raisons : la première étant langue nationale et l'étude de la deuxième devant être stimulée auprès d'élèves tentés de négliger cette langue morte. Par contre, pour quelques branches de mémoire, on s'en est tenu aux notes annuelles du professeur.

Le Département de l'Instruction publique s'est également occupé de la revision des programmes des études classiques et des écoles industrielles, afin de mettre toute chose en harmonie avec les nouvelles prescriptions fédérales concernant la maturité. Dans le domaine industriel, la revision n'est pas très aisée, car il s'agit d'accorder le double but des écoles inférieures qui est de préparer d'une part, à l'Ecole industrielle supérieure, dont la section technique délivre le diplôme de maturité du type C; et d'autre part de dispenser aux élèves qui ne se destinent pas aux études supérieures, une formation moyenne qui leur sera précieuse soit dans la vie pratique, soit pour l'admission dans un technicum ou une école professionnelle. Mais il importe que cette dernière préoccupation ne l'emporte pas sur la première, tant dans l'élaboration que dans l'application des programmes. Et à cet égard, la manière de voir de la direction et du personnel enseignant de l'Ecole industrielle supérieure a été partagée par M. le président Probst, lors de sa tournée dans les collèges valaisans. Souhaitons qu'une bonne fois une solution intervienne qui satisfasse autant que possible tous les intérêts.

De telles difficultés ne sont d'ailleurs que la conséquence directe du régime décentralisé créé par la loi du 25 novembre 1910, qui nous régit en matière d'enseignement secondaire et qui a dû se plier aux tendances par trop régionalistes de notre peuple. Au lieu d'instituer un Collège industriel unique, comme le prévoyait la loi — d'ailleurs inappliquée sur ce point — du 4 juin 1873, et comme le réclamait une pétition adressée au Grand Conseil

par la Société industrielle des arts et métiers, la loi de 1910 a ramené ce bel édifice aux modestes proportions d'une Ecole supérieure de trois ans. Quant aux trois classes préparatoires, elles ont été abandonnées aux diverses écoles industrielles inférieures, cantonales ou communales. Mais cette organisation ne présente pas que des inconvénients; elle assure aux parents le grand avantage de pouvoir garder plus longtemps leurs enfants auprès d'eux. De plus, en tirant parti de la loi actuelle, il serait possible de multiplier largement les écoles moyennes ou industrielles inférieures, de manière à en doter nos communes populeuses et nos principaux chefs-lieux de districts. C'est ce qu'a fort bien compris le Conseil du district de Sierre qui, avec l'appui financier des communes intéressées et les subsides de l'Etat, a décidé la création d'une école industrielle inférieure à Sierre, qui a ouvert ses portes, le 19 septembre 1927, à un nombre réjouissant d'élèves. Cet établissement porte à huit le nombre des écoles publiques moyennes ou industrielles inférieures. Le Valais possède donc aujourd'hui deux écoles industrielles inférieures cantonales (Brigue et St-Maurice), deux écoles industrielles inférieures communales (Sion et Monthey); une école régionale (Sierre); trois écoles moyennes communales (Sion, filles ; Bagnes et Monthey, garçons); et il est également question de transformer l'école moyenne de Bagnes en école industrielle inférieure. Avec le temps, d'autres grandes communes se mettront sans doute sur les rangs, et ainsi toutes nos régions un peu importantes seront dotées d'une école secondaire comme le souhaitait, en son temps, un journal du Haut-Valais.

Le nouveau règlement des examens de maturité est actuellement sous toit et n'attend plus que l'approbation fédérale pour entrer en vigueur. A teneur de l'art. 1er, le Conseil d'Etat du canton du Valais reconnaît comme valables trois types de certificats de maturité: A, B et C, soit: la maturité littéraire, avec grec et latin; la maturité littéraire, avec latin et langues modernes, et la maturité scientifique, avec sciences et mathématiques. Outre les effets prévus à l'article premier de l'Ordonnance fédérale sur la matière, le certificat de maturité du type A donne droit à l'admission aux examens de notaire et d'avocat. Il en est de même du certificat du type, B à condition que le porteur de ce certificat ait passé un examen complémentaire satisfaisant de grec devant la Commission cantonale des examens de maturité. Les examens sont dirigés par le vice-président du Conseil de l'Instruction publique, et, en cas d'empêchement, par un autre membre de ce Conseil, désigné par le Département. Les membres du Conseil, éventuellement des professeurs ou d'autres personnes compétentes, désignées chaque fois par le chef de l'Instruction publique, font partie de la Commission d'examen. Les épreuves portent sur les matières suivantes pour tous les candidats : langue maternelle, deuxième langue nationale, mathématiques : en outre pour les candidats au diplôme A: la philosophie, le latin, le grec; pour les candidats au diplôme B, le grec est remplacé par l'italien ou l'anglais; et les candidats au diplôme C, sont en outre astreints à des épreuves de physique et de géométrie descriptive. Les épreuves sont à la fois écrites et orales, ou simplement orales, et seule la note annuelle entre en ligne de compte pour l'histoire, la géographie, la chimie, les sciences naturelles, le dessin et en plus la physique pour les types A et B. Toutes les épreuves portent essentiellement sur le programme des quatre classes supérieures pour la maturité classique, et des trois classes supérieures pour la maturité scientifique. Les sujets écrits sont fixés par le Conseil de l'Instruction publique; les questions orales le sont par les professeurs, dans ce sens qu'ils remettront au président de la Commission les matières traitées concentrées dans des questions dont le choix appartient à la Commission. Dans la règle, ce sont les professeurs des branches respectives qui interrogent, sous la direction de la Commission. Le Département de l'Instruction publique est constitué en instance de recours contre les décisions de la Commission d'examen.

Enseignement agricole. — Pour des raisons d'économie, le Rapport de l'Ecole cantonale d'agriculture de Châteauneuf ne paraîtra que tous les deux ans, la prochaine édition devant avoir lieu en 1928. A notre plus grand regret, nous sommes ainsi obligé de nous borner aux renseignements que M. le directeur Luisier a eu l'obligeance de nous communiquer.

L'Ecole a été fréquentée en 1926-27 par 81 élèves, dont 53 au cours inférieur, et 28 au cours supérieur. De ces derniers, 26 ont reçu le diplôme de mérite, et un a dû quitter l'établissement avant la fin de l'année pour raison de santé. Les examens du diplôme ont eu lieu, de la manière habituelle, le 12 avril, et le 13 fut le jour de la clôture officielle. Le 25 du même mois se sont ouverts le cours pratique d'été et le cours spécial pour les nouveaux instituteurs qui, au nombre de 17, ont tous obtenu le brevet de capacité et deviendront ainsi, chacun de leur côté, de vaillants pionniers du développement agricole dans notre canton. Comme on le voit, l'Ecole de Châteauneuf justifie pleinement les espérances des magistrats et du peuple valaisans; et il est à souhaiter que, de la montagne et de la plaine, les jeunes disciples accourent toujours plus nombreux vers ce foyer de lumière et de progrès.

Dr MANGISCH.

### Neuchâtel.

Le nouveau programme d'enseignement pour les écoles enfantines et primaires, applicable, à titre d'essai, pendant trois ans, à partir de l'année scolaire 1927-1928, par arrêté du Conseil d'Etat du 14 janvier 1927, ne peut manquer d'avoir sa répercussion dans la formation future du corps enseignant. Nous n'en voulons pour preuve que ces lignes extraites du dernier rapport du Département de l'Instuction publique sous la rubrique Enseignement pédagogique.

« A l'occasion de la revision du programme d'enseignement des Ecoles enfantines et primaires et en vue de préparer les futurs instituteurs à l'enseignement par les méthodes nouvelles, le Département étudie, en collaboration avec MM. les Directeurs de l'Ecole normale cantonale et des Sections normales des Ecoles secondaires, la revision des conditions imposées pour obtenir le brevet de connaissances. »

Et c'est bien là la première des tâches, car trop de débutants et de débutantes abordent la carrière sans connaître, sans même soupçonner les difficultés qu'elle comporte. Il ne suffit pas en effet que les connaissances soient acquises, mais, comme pour toute profession, il faut y joindre encore l'apprentissage du métier. Et voilà bien ce qui manque le plus.

C'est donc dans cette direction que doit se poursuivre l'orientation professionnelle du corps enseignant, car, il est de toute nécessité d'écarter résolument de l'enseignement tous ceux qui ne possèdent pas — et cela se remarque bien vite — l'amour de l'enfance, l'enthousiasme et le feu sacré pour le travail intelligent, bien fait, parce que bien compris.

Une des grosses préoccupations du Département, suite logique de la revision des programmes, est la mise au point de tous les manuels scolaires.

La Commission consultative pour le choix du matériel a décidé de faire réimprimer le *Livre des petits* sous sa forme actuelle, pour une nouvelle période de deux ans, cela afin de permettre à l'auteur de préparer une refonte complète de ce manuel, dans le sens des principes et des tendances de la pédagogie nouvelle.

Le Petit vocabulaire et premières leçons de grammaire, en deux volumes, l'un pour la première, l'autre pour la deuxième année primaire, a été complètement remanié pour être mis en harmonie avec les instructions du nouveau programme. Ces deux manuels ont été distribués aux élèves au début de l'année scolaire.

En attendant que la Commission du matériel puisse se prononcer

sur l'introduction des manuels d'arithmétique que préparent MM. Tuetey, inspecteur, et Grize, professeur, les divers ouvrages actuellement en usage ont été conservés.

Le manuel d'instruction civique de MM. Diacon et Bolle à l'étude depuis plus de deux ans est en bonne voie et sa parution est impatiemment attendue.

Quant au manuel d'histoire, une commission spéciale a été nommée pour étudier la question.

Ajoutons encore pour ce qui concerne les manuels que le nouveau recueil de chant a été remis aux classes et qu'il a reçu partout l'accueil le plus favorable.

Par ce qui précède, on peut déjà se faire une idée du gros travail qui incombe en ce moment au Département. Tout le soin qu'il a apporté à la rédaction des nouveaux programmes, il le reporte maintenant à l'élaboration des manuels scolaires et ce n'est certes pas là la partie la moins importante de sa tâche.

Enfin, comme tout se tient dans le domaine de l'enseignement, notre Grand Conseil va être appelé sous peu à apporter un certain nombre de modifications à la loi sur l'enseignement primaire ; l'une des plus impatiemment attendues, par le corps enseignant tout au moins, est la suppression de l'examen obligatoire de sortie pour l'obtention du certificat d'études primaires.

Si, actuellement, de gros efforts sont tentés dans le canton pour ramener l'école aux sources mêmes de la vie, afin de la rendre plus pratique et partant plus utile, ces efforts ne sauraient se limiter à l'enseignement, aux programmes, aux manuels, voire aux méthodes; ils ont également leur répercussion sur les dispositions légales qui, elles aussi, doivent être remises en harmonie avec les besoins nouveaux. Sur ce point spécial, il n'est pas sans intérêt de passer rapidement en revue ce qu'a fait le Département dans le domaine de la législation scolaire.

Pour répondre aux exigences de l'ordonnance du Conseil fédéral du 20 janvier 1925, concernant la reconnaissance des certificats de maturité, le Département a procédé à la réorganisation de l'enseignement scientifique. La nouvelle loi adoptée par le Grand Conseil, en date du 21 février 1927, prévoit la création de classes de préparation aux études scientifiques. Elle institue dans les deux localités, Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds, sièges de gymnases, une classe dans laquelle sont groupés les élèves qui poursuivent leurs études pour l'obtention du certificat de maturité type C. (type A. maturité littéraire, latin et grec; type B. maturité littéraire, latin, langues vivantes; type C. maturité scientifique).

Dans cette même séance du 21 février 1927, le Grand Conseil a adopté une loi modifiant certaines dispositions de la loi sur l'enseignement secondaire. Cette loi distingue nettement entre l'enseignement secondaire inférieur (écoles secondaires et collège classique) et l'enseignement secondaire du degré supérieur (gymnases). Elle a pour but de préciser les questions qui concernent les contributions scolaires et les écolages des communes.

Le Département s'est également occupé :

Du règlement des examens de licence ès lettres et de la licence pour l'enseignement littéraire de la Faculté des lettres de l'Université, du 24 décembre 1926.

Du règlement du Gymnase cantonal, adopté par le Conseil d'Etat le 17 juin 1927.

Du règlement de la Commission des études de l'Ecole normale cantonale.

D'une étude préliminaire concernant la création d'une Caisse cantonale de remplacement pour cause de maladie en faveur des membres des corps enseignants secondaire et supérieur.

En outre, le règlement de l'Université a été revisé sur deux points importants, soit la fixation des droits à payer pour obtenir les diplômes délivrés par l'Université et les dispositions concernant les bourses d'études.

Le Département a également collaboré avec l'Université pour assurer contre les accidents les professeurs et les étudiants de la faculté des sciences. De même, il a mis au bénéfice de l'assurance-accidents les professeurs réguliers et les élèves de l'Ecole normale cantonale.

A la suite de deux rapports présentés par le Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la question de l'enseignement supérieur, le premier du 6 novembre 1925, le second du 22 avril 1927, l'Université a nommé une commission dite d'extension universitaire. Cette commission poursuit son travail en vue de rendre aux diverses associations du canton (scientifiques, industrielles et agricoles) le plus de services possibles. Dans ce but des cours ont été organisés par le Département en collaboration avec la Société pédagogique. Ils ont eu lieu à La Chaux-de-Fonds en 1926 et à Fleurier en 1927.

Enfin, signalons encore en ce qui concerne le Fonds scolaire de prévoyance en faveur du personnel de l'enseignement primaire, la nouvelle loi du 22 février 1927, complétant la revision opérée par la loi du 16 novembre 1925. Cette nouvelle loi rétablit la situation financière du fonds par une augmentation des prestations des assurés, des communes et de l'Etat, ainsi que la limitation des prestations du Fonds.

Le Département, secondé par les inspecteurs, fait tout ce qui est en son pouvoir pour engager les communes à renouveler et à accroître le matériel des classes. Lui-même a fait distribuer cette

année aux écoles enfantines 3600 séries de lettres mobiles, à raison de trois séries par élève. Nous croyons savoir que ce matériel a rendu d'excellents services, aussi bien aux élèves qu'au corps enseignant.

Tous les essais tentés dans nos écoles, école active, rénovation de la méthode d'enseignement du dessin, gymnastique rythmique et médicale suscitent le plus vif intérêt. Il en est de même de l'enseignement de la sténographie.

L'expérience, commencée en 1921, dans toutes les classes de Colombier <sup>1</sup>, dès l'école enfantine, se poursuit sans interruption. Le corps enseignant et la Commission scolaire se prononcent unanimement en faveur de ce nouveau moyen d'enseignement. Quant aux parents, consultés au début de l'année scolaire 1927-1928, ils ont répondu comme suit aux trois questions suivantes :

## Réponses.

1.	Votre enfant ou vos enfants ont-ils pris		
	intérêt aux leçons de sténographie ?	136 oui	6 non.
2.	Ont-ils trouvé que la sténographie était		
	difficile à apprendre ?	134 non	8 oui.
3.	Trouvez-vous qu'elle est une surcharge		
	au programme, c'est-à-dire qu'elle		
	donne trop à faire aux enfants ?	134 non	7 oui.

A la demande du corps enseignant ou des Commissions scolaires, la sténographie est actuellement enseignée dans six localités (Auvernier, Colombier, La Côte-aux-fées, Bevaix, Fleurier-Vaumarcus), soit dans 31 classes.

Fleurier a adopté, à l'essai pour trois ans, le programme suivant :

### I. ECOLE ENFANTINE.

Enfants de 6 à 7 ans. — Les 29 signes qui composent l'alphabet étudiés simultanément d'après les procédés phonomimiques (vision, geste, parole). — Veiller à l'exacte prononciation et à ne pas quitter les enfants avant que tous lisent et écrivent les 29 signes sans aucune hésitation. — Mots et phrases courtes écrits au tableau noir, puis recopiés sur l'ardoise. — Chercher à enrichir le vocabulaire de l'enfant tout en évitant de recourir aux termes qui ne sont pas de son âge. — Dessins à l'aide des signes sténographiques. — Lotos à images. — Exercices de mémoire à l'aide du tableau noir. — Paroles des chants et des jeux.

¹ Voir article documentaire dans l'*Annuaire de l'Instruction publique* de 1925 : « L'enseignement de la sténographie à l'école enfantine et à l'école primaire », p. 164 à 203.

#### II. ECOLE PRIMAIRE.

Ire année. — (7 à 8 ans). — Procédés phonomimiques. — Pratique des huit règles de liaison sans donner la formule des règles ; elles sont tirées d'exemples préalablement écrits au tableau noir. — Sténographie du Ier degré sans aucune abréviation. — Application de la sténographie à l'orthographe du vocabulaire et des dictées. — Les mots étant d'abord appris par l'élève en orthographe usuelle avant d'être donnés en sténographie. — Dessins. — Application aux exercices de mémoire. — Poésies et chants.

II<sup>e</sup> année. — (8 à 9 ans.) — Procédés phonomimiques. — S'assurer que les huit règles de liaison sont comprises, les formuler et les apprendre. — Tableau du cercle médial de toutes les articulations. — Expliquer à l'élève ce qu'on entend en sténographie par monogramme et par sténogramme. — Premières abréviations, suppression des sécantes et des points, sauf celles de che et je. — Mêmes exercices qu'en I<sup>re</sup> année. — Le cas échéant suppression de l'é médial entre deux articulations.

IIIe année. — (9 à 10 ans.) — Procédés phonomimiques. —
Suppression de é, eu et in médiaux entre deux articulations. —
Signes agrandis pour articulations similaires. — Verbes auxiliaires. —
Adjonctions de mots. — Exercices de lecture et d'écriture avec application à l'orthographe. — Rédactions en sténographie.

IVe année. — (10 à 11 ans.) — Procédés phonomimiques. — Désinences de ment, té, tion. — Suppression des sécantes de che et je. — Numération. — Répertoire des signes. — Etude complète de la sténographie du IIe degré. — Problèmes écrits en sténographie. — Mêmes applications qu'en IIIe année.

Ve, VIe et VIIe années. — (11 à 14 ans.) — Procédés phonomimiques comme exercices de sténographie mentale. — Application de la sténographie à toutes les branches du programme. — Toutes les dictées et l'étude du vocabulaire faites par le moyen de la sténographie. — Ne recourir à l'ancienne manière de faire la dictée qu'à titre exceptionnel.

\* \* \*

La chronique neuchâteloise serait incomplète si nous ne rappelions pas ici la mémoire de celui qui fut un véritable maître. Nous voulons parler de la très grande perte qu'a faite l'enseignement secondaire en M. Numa Droz, directeur de l'Ecole secondaire de Grandchamp (Boudry-Cortaillod).

Nommé professeur dans cette école en 1880, il en devint le directeur l'année suivante en remplacement de M. François Borel,

ingénieur, qui prenait alors la direction de l'importante fabrique de câbles de Cortaillod.

Personnalité de haute valeur, autant par sa modestie que par son savoir, M. Numa Droz appartenait à cette phalange d'hommes forts qui, par leurs qualités morales et leur conscience professionnelle, grandissent de tout leur idéal les fonctions qu'ils remplissent. Il aurait pu, et les occasions ne lui ont pas manqué, aspirer à de plus hautes situations; mais Numa Droz n'a été et n'a voulu être que l'homme d'une seule tâche. Il fut durant 46 ans le directeur de son école et il la dirigeait en maître. Il a tracé là un profond sillon; aussi le souvenir de ce Neuchâtelois de vieille roche ne s'effacera-t-il jamais de la mémoire de tous ceux qui ont eu l'avantage de l'approcher pour le connaître et l'apprécier.

\* \* \*

Le centenaire du grand pédagogue suisse Henri Pestalozzi a été célébré dignement dans toutes les écoles du canton. La brochure éditée par les soins du Département de l'Instruction publique a été distribuée à tous les élèves. Rappelons que la collecte organisée à cette occasion, augmentée de quelques dons, en faveur de la création d'un établissement neuchâtelois d'éducation professionnelle pour les enfants anormaux et de l'institution de Neuhof a produit la somme de 13 916 fr. 48.

\* \* \*

Au cours de l'année, le personnel du Département a été modifié comme suit :

L'inspecteur des écoles du I<sup>er</sup> arrondissement, M. C.-Ad. Barbier qui occupait ces fonctions depuis 16 ans, a pris sa retraite après 42 années consacrées à l'enseignement public.

Pour remplacer M. Barbier, le Conseil d'Etat a nommé M. Paul Bühler, premier secrétaire au Département de l'Instruction publique, qui avait occupé de 1920 à 1922 le poste d'inspecteur des écoles du IIe arrondissement. M. William Bolle, ancien instituteur et ancien professeur de sciences commerciales, licencié ès sciences commerciales et économiques de l'Université de Neuchâtel, a été appelé aux fonctions de premier secrétaire du Département.

\* \* \*

La statistique de l'exercice 1926 nous fournit les renseignements suivants. Ces chiffres représentent les dépenses totales à la charge de l'Etat et des communes.

Enseignement primaire. — Il a été délivré 31 brevets de connais-

sances à 24 institutrices et 7 instituteurs; 18 brevets d'aptitude pédagogique à 15 institutrices et 3 instituteurs.

Les dépenses en faveur du matériel gratuit se sont élevées à 100 081 fr. 20 (en diminution de 924 fr. 65), soit en moyenne de 7 fr. 17 par élève; pour l'exercice précédent, elle était également de 7 fr. 17.

Pour l'ensemble des écoles primaires les dépenses totales ascendent à 3 646 984 fr. 22 (en diminution de 12 802 fr. 93), soit une moyenne de 254 fr. 44 par élève, contre 259 fr. 95 pour l'exercice précédent.

Enseignement secondaire. — Les dépenses pour l'enseignement secondaire se montent à 1 089 392 fr. 30 (en augmentation de 25 375 fr. 67), en faveur de 1898 élèves, soit une moyenne de 573 fr. 96, contre 578 fr. 89 pour l'exercice précédent.

Enseignement professionnel. — Les dépenses ascendent à 2 314 644 fr. 84 (en augmentation de 74 736 fr. 28).

Enseignement supérieur. — Les dépenses sont de 340 229 fr. 04 (en augmentation de 6780 fr. 45). L'Université a compté pour ses quatre Facultés 214 étudiants et 52 auditeurs pour le semestre d'été et 212 étudiants et 138 auditeurs pour le semestre d'hiver. Ch.-Ad. Barbier.

## Genève.

La réorganisation de l'enseignement genevois est entrée, en 1927, dans la phase des réalisations. M. le conseiller d'Etat Oltramare a présenté au Grand Conseil un projet qui modifie sensiblement la loi qui nous régit depuis 1886.

Une loi désuète. — Depuis longtemps, les gens d'école sont unanimes à reconnaître que la loi de 1886 ne satisfait plus aux besoins actuels. Profondément modifiée, dans quelques-unes de ses parties, cette loi n'a plus l'unité désirable ; elle contient des contradictions et laisse subsister des organismes scolaires dont l'inutilité est flagrante. A la faveur de ces remaniements, le désordre s'est si bien introduit dans le système scolaire que les parents ont de la peine à orienter leurs enfants vers les études qui leur sont nécessaires.

On peut, actuellement, quitter l'école primaire genevoise : 1° à douze ans, pour entrer en septième du Collège ; 2° à treize ans, pour suivre l'Ecole professionnelle ; 3° à quatorze ans, au sortir de la septième primaire, pour s'inscrire à la Section des métiers.

Les filles ont un régime plus raisonnable : elles passent toutes,

à treize ans, de l'école primaire à l'Ecole secondaire ou à l'Ecole ménagère. Les écoles spécialisées — Arts et Métiers, Commerce, Sections modernes du Gymnase — ont pâti de la diversité de préparation de leurs élèves. Leur programme en a souffert et n'a pu être assez approfondi pour satisfaire aux exigences des études supérieures. Les études classiques sont souvent suivies par des enfants qui n'ont pas les aptitudes suffisantes pour réussir. Certaines classes sont retardées par la présence de trop nombreuses non-valeurs. Ces déficits, qui sont de tous les temps et de tous les établissements, peuvent être compensés de diverses manières: par le remaniement des programmes et des méthodes, par une sélection plus sévère des candidats; par une organisation scolaire meilleure. C'est l'organisation des études qui peut rendre efficaces la réforme des programmes et la sélection améliorée.

#### LE PROJET OLTRAMARE.

Ce projet résoud les problèmes énumérés plus haut par l'unité de préparation aux études secondaires, professionnelles et commerciales.

Selon ce projet, tous les élèves ayant suivi les écoles publiques et qui se destinent aux écoles du degré secondaire seraient tenus de ne quitter l'école primaire qu'à la fin de la sixième (13 ans). La 6e du Collège et la première année de l'Ecole moyenne s'ouvriraient alors à eux selon leurs goûts et leurs aptitudes.

L'Ecole moyenne, qu'institue ce projet, remplacerait l'Ecole professionnelle. Il est excessif de prétendre qu'il la supprime; il la modifie et en change le nom. Il la modifie comme suit : la première année, qui peut être assimilée aux écoles secondaires inférieures ou aux écoles primaires supérieures, suivra un programme d'instruction générale. Les enfants qui auront, à 14 ans, satisfait aux exigences de cette classe, entreront dans les classes préparatoires des sections de l'Ecole des Arts et Métiers, de l'Ecole de Commerce ou de l'une des sections modernes du Gymnase. On ajoute ainsi une année inférieure aux études spécialisées. Ceux qui ne se destinent pas aux études spéciales achèveront, dans la deuxième année de l'Ecole moyenne, leurs études générales.

La base du projet. — Le projet de loi étend la gratuité de l'enseignement jusqu'à quatorze ans révolus, dans quelque classe que soient inscrits les élèves. La conséquence de cet article c'est la gratuité des études dans la sixième classe du Collège et de l'Ecole secondaire et dans la première année de l'Ecole moyenne. Si la loi était adoptée, l'enseignement secondaire inférieur serait gratuit à Genève.

L'augmentation des charges de l'Etat de Genève serait compensée par l'augmentation des subventions fédérales aux établissements professionnels, qui compteraient une année supplémentaire.

Les objections. — Elles sont nombreuses et pas toujours justifiées. Les plus véhémentes se rapportent à la suppression de la septième du Collège. C'est que les Genevois ont pour le Collège un amour aveugle ; l'idée qu'il pourrait être amputé d'une année plonge quelques-uns d'entre eux dans une désolation infinie. Les professeurs de cet établissement se demandent aussi si la suppression de cette classe ne portera pas préjudice à l'étude du latin. Rappelons, pour mémoire, que cette classe fait double emploi avec la classe primaire parallèle. Les partisans de la suppression soutiennent que le programme pourra être parcouru avec la même facilité, si les élèves sont mieux choisis et s'ils ont, avec une année de plus, l'esprit mieux préparé à s'adapter à cette discipline.

L'Ecole moyenne, dit-on encore, prolonge le cycle primaire. Ce n'est pas juste. Si, comme on le prétend avec raison, les jeunes adolescents aiment à changer d'établissement, ils seront satisfaits. L'Ecole moyenne leur donnera un enseignement complémentaire des études primaires avec des méthodes nouvelles et par un corps enseignant sorti de l'Université. La transition entre le primaire et le secondaire n'est pas toujours assez marquée dans nos écoles genevoises. Nos élèves ont de la peine à se faire aux cours dictés, aux explications abstraites, aux démonstrations rapides. Il faut leur apprendre à travailler en « grands garçons ». Cela peut se faire sans que le découragement et le dégoût s'emparent de ceux qui ne peuvent compter sur les conseils éclairés de leurs parents.

La spécialisation est trop hâtive, prétendent quelques contradicteurs. C'est une erreur. L'année préparatoire aux études spécialisées permettra, au contraire, d'éviter les fausses orientations, plus nombreuses qu'on ne le croit. S'il y a faux aiguillage entre quatorze et quinze ans, le mal ne sera pas grand, parce que les classes préparatoires auront un programme plus orienté vers l'instruction générale que les années qui lui feront suite.

Le projet Oltramare a, entre autres avantages, celui de doser l'effort des écoliers primaires. Si l'on admet que de sept à dix ans la bonne méthode doit être active, il faut reconnaître qu'on ne saurait, jusqu'à treize ans, user des mêmes procédés d'exposition. En fixant de façon précise le programme minimum à parcourir pour être admis à l'Ecole moyenne ou au Collège inférieur, en organisant la sélection des écoliers de telle sorte que les plus faibles ne retardent pas ceux qui peuvent suivre sans trop

de peine, on oblige le corps enseignant à discipliner son effort et à rechercher, sans se perdre dans la fantaisie, les meilleurs moyens d'atteindre au but. On reconnaît, dans quelques pays, que l'école active a renouvelé l'enseignement lorsqu'elle a su se plier aux exigences de la vie pratique. Ce compromis entre le passé et l'avenir ne peut être trouvé que si l'on sait bien exactement où l'on va. A cet égard, le projet Oltramare ne laisse place à aucun malentendu, il rend indispensable un accord loyal entre le corps enseignant primaire et le corps enseignant secondaire.

L'Ecole de Commerce. — Le projet Oltramare a été amorcé par la loi du 19 juin 1926, qui a réuni les établissements d'enseignement commercial. L'Ecole supérieure de Commerce comprend maintenant l'ancienne école du même nom, qui est devenue la section des jeunes gens avec l'Ecole d'administration, l'ancienne section commerciale de l'Ecole secondaire et supérieure des jeunes filles et les classes de Commerce qui faisaient partie de l'Ecole ménagère. Cela constituait, à fin juin 1927, un ensemble de 482 élèves.

L'organisation nouvelle permettra aux jeunes gens, tout en se préparant aux concours fédéraux des postes, des chemins de fer, du télégraphe ou du téléphone, de s'orienter d'un autre côté, si leur état physique ou les conditions du recrutement des apprentis ne leur permettent pas d'entrer dans les administrations publiques.

Il est de bon esprit civique de se préoccuper de l'évolution de l'enseignement commercial. Dans la finance, dans le commerce, dans les transports, dans l'administration même, on ne travaille plus aujourd'hui comme on travaillait il y a quinze ou vingt ans seulement. Les affaires se traitent autrement et nécessitent d'autres connaissances. L'enseignement commercial doit donc aussi se transformer et s'adapter à des besoins nouveaux.

Les questions économiques paraissent toujours prendre plus d'importance dans le monde ; les hommes d'affaires font entendre leurs voix dans les Conseils de la nation, dans les conférences internationales. L'enseignement commercial doit non seulement former le personnel nécessaire pour aider les hommes d'affaires, les chefs d'entreprises ; il doit aussi conduire aux hautes études économiques et sociales ceux qui, demain peut-être, gouverneront les peuples. Ce sont là les idées de M. S. Gaillard, directeur de l'Enseignement commercial genevois. On comprend que des vues si claires et si enthousiastes conduisent celui qui les conçoit à être plus un éveilleur d'énergie qu'un directeur administratif. Je ne saurais trouver plus bel éloge.

L'Ecole des hautes études internationales. — Tout naturellement j'en arrive à l'Ecole des hautes études internationales. J'ai signalé, l'an dernier, le projet, aujourd'hui réalisé. Comme toutes les grandes choses, placées sous le signe de l'esprit, cette création n'a pas beaucoup ému la foule. Or, le 18 septembre au soir, en la Salle du Grand-Théâtre et sous la présidence de M. Bron, président du Conseil d'Etat, l'Institut universitaire des hautes études internationales a été inauguré, en la présence de MM. de Brouckère, ministre belge, Cecil Hurst, conseiller juridique de l'empire britannique, Loucheur, Schulthess et Motta, président de la Confédération. Cet Institut est sous la direction de M. Paul Mantoux.

Voici comment le nouvel établissement international présente son but, ses méthodes et son personnel :

- « La création de l'Institut universitaire des hautes études internationales a pour objet d'établir à Genève, siège de la Société des Nations, un centre d'études supérieures sur les questions internationales contemporaines, études d'ordres juridique, politique, économique et social. L'Institut est un établissement indépendant de l'Université de Genève, quoique naturellement en relation avec elle. Il est administré par un conseil exécutif de cinq membres. Les revenus sont constitués par des subventions annuelles du Laura Spelman Rockefeller Memorial et de la République et Canton de Genève, qui seront complétés par un crédit de la Confédération suisse.
- » Par la composition et l'esprit de son personnel, l'Institut doit avoir un caractère international, et, par la nature de son enseignement, un caractère scientifique. Il ne s'inspirera d'aucune doctrine préconçue : les principes qui doivent diriger ses travaux sont ceux de l'objectivité et de la probité intellectuelles. C'est ainsi que, dans le domaine qui est le sien, l'Institut pourra travailler le plus utilement au progrès de la solidarité internationale.
- » L'activité de l'Institut se poursuivra d'une manière continue pendant toute l'année universitaire. L'Institut a pour tâche principale d'offrir à des personnes déjà préparées par des études antérieures de droit, d'histoire ou d'économie politique le moyen d'approfondir leurs connaissances des questions internationales et d'entreprendre des recherches personnelles.
- » L'Institut donnera des cours, soit annuels, soit semestriels, et des conférences ou séances de séminaire dont les sujets seront tirés tantôt des matières traitées par le professeur, tantôt de celles qui feront l'objet des travaux personnels des étudiants. Une importance particulière doit s'attacher à ces conférences, ainsi qu'à la direction des études individuelles.

» Le personnel permanent sera composé d'un directeur, de deux professeurs et d'un professeur adjoint, chacun d'eux étant chargé d'une des branches de l'enseignement. »

M. Paul Mantoux, à qui a été confiée la direction de l'Institut a, de 1920 à 1927, rempli au Secrétariat de la Société des Nations les fonctions de Directeur de la Section politique. Avant 1914, il était titulaire d'une chaire d'histoire à l'Université de Londres et s'était fait connaître comme l'auteur d'un ouvrage important sur la révolution industrielle et les origines de la grande industrie moderne.

#### CAISSE CANTONALE GENEVOISE D'ASSURANCE SCOLAIRE.

Il m'apparaît nécessaire d'exposer les résultats acquis par la Caisse d'assurance scolaire.

On se souvient des difficultés rencontrées au cours des premiers exercices ; les déficits s'accumulaient et le principe même de l'assurance était en péril.

Deux ans de gestion nouvelle, la présence d'un directeur spécialiste à la tête de cette affaire l'ont ramenée à une situation normale. La cotisation, qui est normalement de 1 fr. 70 par mois, subit les réductions suivantes pour les parents de nationalité suisse qui ont plus de deux enfants : quand la famille compte trois enfants, la réduction est de 0 fr. 30 par enfant, pour quatre enfants et plus, elle est de 0 fr. 60 par enfant.

Les secours seront désormais accordés, et tant que la situation financière de la Caisse le permettra, pendant 360 jours sur 540 consécutifs.

Le total des élèves assurés a oscillé en 1926 entre 11 248 et 11 795 ; le nombre des feuilles-maladie délivrées a été de 14 029.

L'obligation de l'assurance n'est pas contestée; on signale, en 1926, 138 parents récalcitrants. Pour celui qui connaît la psychologie un peu particulière de certaines familles, plus disposées à recevoir qu'à faire leur devoir, c'est un beau résultat.

Les résultats favorables de l'exercice 1926 ont permis à la Caisse d'inscrire à son budget de 1927 une somme de 24 000 fr. pour traitements dans des sanatoria ou préventoria et une somme de 4000 fr. pour cures de bains de mer.

Les résultats de 1926 sont très normaux. La stabilité de la Caisse ne peut cependant être maintenue qu'avec les cotisations actuelles, surtout si elle veut continuer à participer aux traitements d'altitude et aux cures de bains de mer et octroyer les traitements spéciaux jugés nécessaires.

Le médecin-conseil signale, dans son rapport, l'assez grande fréquence de la rougeole, l'épidémie de grippe de décembre et,

parmi les traitements spéciaux, l'ablation souvent pratiquée des amygdales et des végétations adénoïdes.

# L'Enseignement par le Cinéma et les Projections lumineuses.

On sait que le cinématographe scolaire a été à l'ordre du jour de la conférence européenne de Bâle. Le cinéma peut devenir, en effet, l'un des plus merveilleux instruments d'éducation, à condition, cependant, de l'adapter soigneusement aux besoins, de le créer à nouveau pour l'école et de ne le réserver qu'aux sujets qui traitent des mouvements. La conclusion importante de la conférence de Bâle, c'est qu'il n'y a pas, actuellement, de véritables films scolaires. Le Congrès a nommé des commissions qui s'efforcent de trouver la formule de ce film. En Suisse, quelques hommes s'y intéressent tout spécialement et sont arrivés à des résultats. Ce sont : à Bâle, M. G. Imhoff; à Berne, le Dr Marti et M. l'inspecteur secondaire Schrag; à Zurich, M. le Dr Rust; à Genève, le soussigné.

A Genève, un groupe de professeurs de l'Université, de techniciens de la cinématographie, d'intellectuels et d'instituteurs, désireux d'entrer dans la période des réalisations, a fondé une société coopérative dont le but est de développer, dans les écoles la projection fixe et animée. Pour arriver à ce résultat, il faut unir, dans un effort commun, des techniciens d'appareils de projection, des cinématographistes et des pédagogues. Cette société, qui a pour titre : « Institut de l'enseignement par l'image lumineuse, a porté son premier effort sur la constitution de séries de vues fixes sur pellicule cinématographique, établies d'après des documents pouvant servir à l'enseignement. L'enseignement par l'image est encore trop coûteux; la vue sur pellicu e de 18/35 mm, a l'avantage de ne revenir qu'au vingtième du prix moyen d'un cliché sur verre. Si la valeur photographique des vues est sensiblement égale à celle d'une diapositive, il y a là, pour les écoles de tous les degrés, un moyen merveilleux de développement et une documentation de valeur. C'est la possibilité de transporter, à peu de frais, dans l'enseignement, les richesses des musées et des collections particulières.

Pour la cinématographie scolaire, l'Institut de l'enseignement par l'image lumineuse porte à son programme les films suivants;

Vie des animaux, hygiène individuelle, sociale, morale et professionnelle. — Scènes historiques. — Economie nationale (vie industrielle et commerciale). — Orientation professionnelle.

Nous espérons que cet institut nouveau, qui s'est assuré le

concours de cinématographistes éprouvés et de spécialistes de la projection lumineuse, pourra répondre aux espoirs que sa fondation a fait naître.

Les manifestations extra-scolaires. — Cette année a fêté le centenaire de la mort de Pestalozzi. M. Malche, directeur de l'enseignement primaire, a publié, à cette occasion, une « Vie de Pestalozzi » qui a rencontré dans les milieux pédagogiques et dans le public, en général, le meilleur accueil. Cet ouvrage méritait les hommages dont il a été l'objet. Il fait revivre le fondateur du Neuhof et pénètre si bien dans son esprit et dans son cœur que le grand pédagogue nous apparaît contemporain. Ses difficultés, ses joies, ses déceptions, sa doctrine sont les nôtres. M. Malche a rendu un grand service à la cause de l'éducation populaire en redonnant aux maîtres d'école un peu du courage qu'ils ont bien le droit d'avoir un peu perdu, en un temps où leurs efforts ne sont pas toujours appréciés comme ils mériteraient de l'être.

Les élèves aussi ont voulu rendre hommage à la mémoire de Pestalozzi. Une série de représentations avec chants, rondes, récital, ont été données à la Salle de la Réformation. Sous la direction de M. Bæriswyl, disciple de Jaques-Dalcroze, les enfants de nos écoles ont enchanté plusieurs milliers de spectateurs, ravis et étonnés du sens artistique des jeunes artistes. Cet effort, il convient de souligner ce point, n'a pas été un surcroît de travail pour les écoliers. Tous les chants, toutes les rondes ont été appris en classe et compris dans le programme. C'est un essai bien intéressant d'école active, où l'effort ne s'exerce pas à blanc, mais pour un but connu des élèves.

E. DUVILLARD.